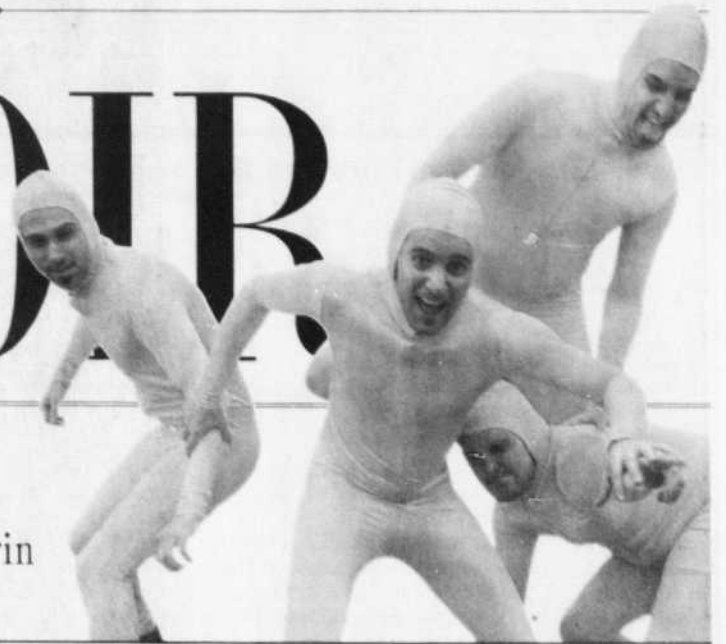


LE DEVOIR



C'EST LA VIE

Josée Blanchette:
Mes villages «sur» Paris
Page B 1

CULTURE

Arseniq33,
critique à tout crin
Page B 9

VOL. XCII N° 74

LE VENDREDI 6 AVRIL 2001

87c + TAXES = 1\$

Vif rebond des places boursières

Les données sur l'emploi viendront tester la solidité de cette amorce de reprise

GÉRARD BÉRUBÉ
LE DEVOIR

Il a suffi que Dell Computer maintienne ses prévisions de rentabilité pour observer une véritable envolée des cours boursiers hier. Plutôt habitués aux avertissements d'une révision à la baisse des perspectives de profits, les investisseurs ont accueilli cette annonce comme un petit vent de fraîcheur. Simple correction à la hausse dans un marché baissier? Coup d'envoi à un renversement de tendance de 180 degrés? Les données sur l'emploi attendues aujourd'hui viendront tester la solidité de cette amorce de reprise boursière.

«D'un simple point de vue psychologique, les rebonds sont toujours suspects»

Passablement déprimées depuis un an, les valeurs technologiques, représentées par l'indice Nasdaq, ont bondi de 8,9 % au cours de la seule séance d'hier pour clôturer à 1785,13. Il s'agit de la troisième plus forte hausse dans l'histoire de cet indice. Quant au Dow Jones, qui flirtait avant-hier avec le niveau (baisse de 20 % depuis son sommet) signalant l'entrée dans un bear market, le saut a été de 4,2 %, ou de 402,63 points, à 9918,05 points. Le Standard and Poor's 500, plus large et plus représentatif du marché boursier américain, a progressé de 48,22 points (+4,4 %) à 1151,47 points.

Toronto n'est pas en reste. Le TSE 300 a été emporté par la vague en terminant à 7572,28. Sa hausse, de 156,83 points ou de 2,1 %, a cependant été plus modeste. Parmi les titres-vedettes, Nortel a terminé avec un gain de 5 %, à 21,45 \$, soit une poussée simi-



Retour du sourire, hier, chez les courtiers des places boursières.

REUTERS

VOIR PAGE A 8: BOURSES

Accueil mitigé pour la loi antigangs

Ottawa refuse de renverser le fardeau de la preuve sur les produits de la criminalité

HÉLÈNE BUZZETTI
BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Trop de pouvoirs aux policiers, pas assez d'accent mis sur l'argent sale. La loi antigangs revue et corrigée par la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan, a reçu un accueil mitigé hier.

Mme McLellan a dévoilé une version raffermie de la loi exigée d'un océan à l'autre cet automne dans la foulée des élections générales et de l'attentat contre le journaliste Michel Auger.

Les policiers obtiennent l'immunité recherchée qui leur permettra de commettre des crimes mineurs pour faire avancer les enquêtes sur le terrain (voir l'encadré pour tous les détails).

Après avoir joué de toute leur influence politique,

VOIR PAGE A 8: LOI

Autres informations en page A 8

CULTURE

54 millions plutôt que 33 pour le CALQ

La hausse des budgets du Conseil des arts et des lettres du Québec sera de 54 millions sur trois ans et non de 33 millions tel qu'annoncé précédemment par Québec. C'est ce qu'a écrit mercredi la ministre de la Culture, Diane Lemieux, à la présidente-directrice générale du CALQ, Marie Lavigne, dans une lettre datée du 4 avril et dont *Le Devoir* a obtenu copie. La hausse s'expliquerait par de nouvelles interprétations des enveloppes accordées par la ministre Marois. Au lieu d'ajouter sept millions chaque an pour les années 2002 à 2004, il faut plutôt cumuler ces mêmes montants, ce qui, à terme, équivaut à une hausse de 21 millions du budget alloué au CALQ. Les associations professionnelles d'artistes voient en cette annonce la reconnaissance de leurs revendications.

À lire en page B 10



Diane Lemieux

LE MONDE

Washington et Pékin cherchent un dénouement

Page A 5



INDEX

7	Annances.....	A 4	Monde.....	A 5
7	Avis publics..	B 8	Mots croisés..	B 8
7	Bourse.....	A 6	Météo.....	A 4
7	Cinéma.....	B 10	Plaisirs.....	B 2
7	Culture.....	B 9	Sports.....	B 8
7	Éditorial.....	A 6	Télévision.....	B 9
7	Idées.....	A 7	Tourisme.....	B 4

Pleins feux sur les performances

La culture aura toujours une place importante à la SRC, dit Daniel Gourd

PAUL CAUCHON
LE DEVOIR

Radio-Canada négocie une entente de plusieurs années avec le Cirque du Soleil. *Christiane Charette* revient cet automne en version hebdomadaire et, dans un an, en version quotidienne, mais pas à la radio. *MC* et *La Tour de Babel* disparaissent des ondes. Et la télévision publique augmente le nombre de spectacles présentés en ondes, en théâtre, en danse et en musique. Ce sont là quelques aspects de la saison 2001-02 à la télévision de Radio-Canada, tels que révélés hier au *Devoir* par Daniel Gourd, le directeur de la programmation de la société d'État.

Pour faire taire les nombreuses inquiétudes qui circulent dans le milieu culturel depuis plusieurs semaines, Daniel Gourd entendait donc démontrer que la culture aura toujours une place importante à la chaîne principale de Radio-Canada, malgré l'arrivée cet automne de la Télé des Arts.

Le directeur des programmes annonce donc une mutation des émissions culturelles: l'année prochaine, on ne mettra pas sur pied un magazine culturel régulier, dit-il, mais on augmentera plutôt le nombre de performances culturelles présentées à la télévision. «Je crois qu'il y a une lassitude chez le téléspectateur de voir les mêmes invités culturels partout, chez *Christiane Charette*, au *Ce soir de 18h*, chez *L'Écuyer*, dans des magazines culturels», explique-t-il. *On veut offrir au public plus de grandes prestations culturelles. Quant à la Télé des Arts, elle aura sa propre programmation exclusive où elle développera son propre discours sur la culture.*

VOIR PAGE A 8: SRC



Et le français?

Tout comme le portugais, le français doit être l'une des quatre langues officielles de la future ZLEA, dit Québec

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Québec réclame que le français ait droit de cité dans les négociations de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), dénonçant le fait que le document de 900 pages sur les négociations, rendu disponible par Ottawa, ne soit rédigé qu'en anglais et en espagnol.

La langue française, tout comme le portugais, qui parlent 170 millions de Brésiliens, doit être l'une des quatre langues officielles de la future ZLEA et obtenir «l'égalité institutionnelle et commerciale dans l'Amérique intégrée de demain», estime-t-on à Québec. La vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, Pauline Marois, a dévoilé

VOIR PAGE A 8: ZLEA

Bové viendra

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

José Bové pourra finalement franchir les douanes canadiennes sans problème malgré l'avis contraire émis par les services d'immigration. La ministre fédérale de la Citoyenneté et de l'Immigration, Elinor Caplan, a en effet accepté hier d'émettre un permis ministériel à M. Bové pour qu'il puisse entrer au Canada malgré le fait qu'il traîne un casier judiciaire.

Étonnamment, ni ce dernier ni son avocat n'ont fait de demande pour obtenir un tel document alors qu'il est habituellement nécessaire de se plier à une telle formalité.

VOIR PAGE A 8: BOVÉ

Autres informations en page A 4

LA CHRONIQUE DE
BOMBARDIER
DÉMAIN DANS LE DEVOIR



LES ACTUALITÉS

Création d'un comité parlementaire sur l'exportation d'eau

Chrétien doit refermer les vannes, dit Eau-Secours

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

La décision du premier ministre Jean Chrétien de rouvrir le dossier des exportations massives d'eau vers les États-Unis par la création d'un «comité» des Communes a été immédiatement dénoncée hier par la coalition québécoise Eau-Secours comme un «coup de force» d'Ottawa contre ses propres politiques de conservation et de protection de l'environnement.

La création de ce comité a été annoncée hier par le *National Post*, qui en a eu vent à la suite d'un caucus du parti gouvernemental. Jean Chrétien y aurait déclaré que l'eau, présentement vendue plus cher que l'essence, pourrait devenir un bien commercial très profitable au Canada.

Il n'y a pas deux ans, les libéraux de Jean Chrétien ont promis d'interdire par loi les exportations en vrac et les dérivations d'eau vers les États-Unis. Le Canada et les États-Unis ont d'ailleurs demandé à leur Commission mixte internationale (CMI) d'étudier cette question. Le rapport de la CMI, déposé l'an dernier, propose d'interdire les exportations et dérivations massives des eaux limitrophes pour ne pas mettre en danger les écosystèmes aquatiques et l'approvisionnement des humains, compte tenu des impacts prévisibles du réchauffement climatique sur les réserves des deux pays.

Ottawa avait à la même époque demandé aux provinces d'interdire par loi les exportations massives

d'eau de peur que l'émission d'un seul permis d'exportation ne confère par voie de précédent aux eaux canadiennes un statut de bien commercial en vertu des règles du libre-échange. Les lois et règles environnementales deviendraient alors des mesures protectionnistes... illégales. Seul le Québec a réagi en interdisant temporairement par une loi l'exportation en vrac de ses eaux.

Pour la porte-parole d'Eau-Secours, Louise Vandellac, la «manœuvre» du gouvernement Chrétien à deux semaines du Sommet des Amériques peut difficilement être interprétée comme un effet du hasard. «Il faut plutôt, ajoute Mme Vandellac, rouvrir l'ALÉNA pour en exclure totalement les eaux.» Mme Vandellac note d'ailleurs que la création du comité fédéral survient une semaine après que Terre-Neuve eut manifesté son désir d'accorder un permis d'exportation des eaux du lac Gisborne.

Pour Sylvie Paquerot, présidente de l'Association québécoise pour le Contrat mondial de l'eau, la création du comité fédéral sortira au moins le débat des officines gouvernementales pour le mettre sur la place publique. Mais, ajoute-t-elle aussitôt, «il est très préoccupant de constater que le premier ministre compare l'eau à de l'essence et du pétrole et non à son caractère vital pour la vie humaine et les écosystèmes. On traite trop souvent, dit-elle, l'eau comme n'importe quelle ressource naturelle alors que celle-là est essentielle à la vie, ce qui la distingue fondamentalement des autres.»

Politique familiale

Goupil tentera d'augmenter le taux de natalité

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Québec — La ministre d'État à la Famille et à l'Enfance estime que les orientations politiques touchant la famille et l'enfance doivent favoriser, entre autres choses, une augmentation du taux de natalité.

Elle rappelle que le gouvernement investira plus d'un milliard de dollars au cours de l'exercice 2001-02 pour soutenir les services de garde en plus d'annoncer que son ministère mènera une vaste enquête sur les besoins et les préférences des parents à ce chapitre. D'ailleurs, la ministre insiste pour souligner l'importance de compenser le vieillissement de la population par une politique nataliste.

«Nous avons plusieurs phénomènes démographiques qui influencent fortement toutes les interventions du gouvernement», a expliqué Linda Goupil.

Selon les statistiques, l'indice de fécondité au Québec est passé de 3,85 à 1,46 en 1999 alors que, pour compenser et même dépasser les décès, le taux de fécondité devrait se situer au moins à 2,1.

«Le Conseil de la famille et de l'enfance, a-t-elle annoncé, va se pencher de façon particulière sur cette réalité et va me soumettre un avis pour voir quels sont les éléments que nous devrions favoriser pour soutenir les parents qui choisissent d'avoir des enfants.»

Parallèlement au phénomène de la baisse de l'indice de fécondité, la ministre a mis en exergue

les statistiques touchant le vieillissement de la population. En 1996, par exemple, 12 % de la population était âgée de 65 ans et plus. Selon les prévisions des statisticiens, en 2030, les 65 ans et plus représenteront 26 % de la population québécoise.

«Si les choses se maintiennent, a précisé Mme Goupil, nous constatons que nous ne nous reproduisons plus.»

Cette constatation faite, Mme Goupil a tenu à préciser les principaux niveaux d'intervention retenus par le gouvernement pour soutenir les familles.

En premier lieu, il faudra rendre disponible le maximum de places dans les services de garde. La ministre parle d'un objectif de 200 000 places en 2005-06. Actuellement, les services de garde québécois offrent 133 000 places.

La deuxième étape sera de compléter une nouvelle enquête sur les besoins des parents en vue d'instaurer une politique améliorée ajustée à leurs attentes.

La ministre proposera aussi l'adoption du projet de loi 140 (Loi sur l'assurance parentale) au cours de la présente session parlementaire. Elle a lancé un appel pressant au gouvernement fédéral afin que les négociations sur la réduction du taux de cotisation à l'assurance-emploi reprennent.

«Le gouvernement fédéral, a-t-elle dit, doit tenir compte du consensus québécois à ce chapitre et s'asseoir pour négocier une réduction du taux de cotisation à l'assurance-emploi qui soit acceptable et équitable pour le Québec.»



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Nathalie Rochefort a d'abord milité au Nouveau Parti démocratique avant de se joindre aux libéraux. Elle ne cache d'ailleurs pas son admiration pour le député Svend Robinson.

PORTRAIT

Le cœur à gauche

La libérale Nathalie Rochefort aime bousculer les idées reçues

Entretien avec Nathalie Rochefort, candidate du Parti libéral du Québec dans Mercier.

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le député néo-démocrate Svend Robinson, l'une des figures de proue de la gauche canadienne, l'a inspiré pour se lancer en politique. Son affiche électorale est verte et son discours est intimement lié au monde communautaire. Nathalie Rochefort est pourtant candidate libérale à l'élection complémentaire de lundi dans la circonscription de Mercier. «Le Parti libéral, c'est moi aussi», lance-t-elle.

Nathalie Rochefort aime déranger. Elle l'affirme et le martèle. À sa soirée d'investiture, elle a débuté son allocution en saluant Svend Robinson. «Au delà des appartenances de parti, son combat pour le droit à la dignité et pour le progrès social font de lui un exemple d'engagement sincère envers ses concitoyens», avait-elle dit. Mais M. Robinson, de passage à Montréal récemment, appuie l'adversaire indépendant de Nathalie Rochefort, Paul Cliche.

Peu importe: Nathalie Rochefort admire le courage des gens qui clament leurs convictions. Elle-même s'exprime sans détour, sûre qu'«être libéral au Québec, c'est être socialement juste». Et en entrevue, elle n'est pas différente. On sent chez elle un esprit combatif. Sa plateforme électorale prend d'ailleurs la forme d'un manifeste à saveur résolument social-démocrate: «augmenter le nombre de places en garderie par une levée du moratoire sur les garderies privées», «abolir toutes discriminations relatives à l'orientation sexuelle présentes dans les législations québécoises, en commençant par la modification de l'article du Code civil du Québec concernant le mariage».

Ses réponses sont courtes, franches, parfois tranchantes. Préoccupée par la pauvreté qui n'épargne pas Mercier, où les banques alimentaires voisinent les restaurants et les condos de luxe, Nathalie Rochefort va droit au but. Elle prône la même attitude à l'égard de la question nationale. Elle est fédéraliste, fière de l'être et convaincue que pour améliorer le Ca-

nada, il faut d'abord créer un climat de bonne entente. «Après, tout est possible. On m'a appris que la chicane ne mène nulle part», dit-elle.

Elle sourit peu. Pourtant, Nathalie Rochefort parle de compassion, de solidarité et de justice sociale avec emphase. Ses convictions ont des racines dans le milieu communautaire, sur tout ce que cela suppose de réflexion sur des problèmes qui n'ont rien de théorique.

Dès son adolescence, alors qu'elle habite le Bas-Saint-Laurent, Mme Rochefort participe à la mise en place d'une maison de jeunes, au mouvement étudiant et à des groupes de soutien aux sidéens. Elle devient militante au NPD. En 1993, elle passe chez les libéraux parce qu'il y a de la place, assure-t-elle, pour «remettre en question les idées reçues».

Diplômée en action communautaire, elle devient consultante en développement pour les organismes. Elle apprend donc vite à se battre pour obtenir du financement pour le secteur communautaire. «Je me suis heurtée au système, et ce n'est jamais un travail de tout repos», affirme Mme Rochefort. Elle a travaillé notamment avec Le Bon Dieu dans la rue, le CRAN des femmes, la SPCA et le centre communautaire des gays et lesbiennes.

Outre le père Emmett Johns, connu sous le nom de Pops, qui soutient sa candidature, les organismes communautaires restent cois. Mme Rochefort hausse les épaules et dit ne pas s'en formaliser. «Je connais leurs difficultés. Dans le mouvement communautaire, ce n'est pas de bon ton de faire des sorties politiques, surtout quand le financement des organismes peut être en jeu», laisse-t-elle tomber.

Pour elle, la politique est le prolongement naturel de son engagement communautaire. Et ses ambitions se rapprochent davantage de l'animation populaire que de la représentation parlementaire. Collée à la réalité du comité, elle n'a pas ce langage séducteur des politiciens aguerris. Nathalie Rochefort rejette les palabres. «Je suis une fille d'action. Le monde ici me connaît comme une fonceuse. Ce ne sera pas différent une fois députée», dit-elle.

Sur sa photo officielle, la candidate semble sévère. Mais à l'écouter parler, on sent bien que la flamme n'est pas seulement dans ses cheveux roux.

EN BREF

Le PQ gagne du terrain

(Le Devoir) — L'arrivée de Bernard Landry à la tête du gouvernement semble avoir stimulé les appuis au Parti québécois et à la souveraineté. Selon un sondage Léger Marketing publié dans *Le Journal de Montréal* et *The Globe and Mail* hier, le Parti québécois n'aurait eu aucune difficulté à remporter la victoire si des élections avaient eu lieu cette semaine. Après répartition des indécis, le PQ recueille 41,6 % des appuis, le Parti libéral du Québec, 37,2 % et l'Action démocratique du Québec, 18,2 %. À la question du référendum de 1995 sur la souveraineté, le OUI aurait recueilli 45,7 % et le NON, 54,3 %. Pour les libéraux, les résultats ne sont guère reluisants puisque le dernier sondage Léger Marketing, le 10 février, plaçait le PQ et le PLQ à égalité avec 38,5 %. L'ADQ recueillait 20,1 % des intentions de vote.

OGM: le Canada est (presque) prêt à signer

(Le Devoir) — Le Canada a annoncé hier qu'il signera le 19 avril le Protocole de Carthagène sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), conclu à Montréal en janvier 2000. Mais il a aussitôt fait savoir que sa ratification dépendra de l'issue de négociations sur plusieurs questions techniques toujours en suspens. Le ministre fédéral de l'Environnement, David Anderson, veut avoir l'assurance que les Européens n'appliqueront pas avec trop de rigueur les dispositions portant sur l'intégrité des semences ou des pro-

duits alimentaires sans OGM. Le Canada laisse aussi entendre qu'il pourrait contester devant l'OMC les exigences des pays qui voudraient appliquer avec trop de rigueur le principe de précaution, reconnu par le Protocole de Carthagène en dépit de l'opposition du Canada et des États-Unis, principalement, jusqu'à sa conclusion.

L'assurance-emploi jugée discriminatoire

(Le Devoir) — La Loi sur l'assurance-emploi est discriminatoire envers les femmes et les parents qui occupent des emplois à temps partiel parce qu'il leur est plus difficile de répondre aux critères d'admissibilité, a conclu un juge de la Cour fédérale hier. Robert E. Salthany, juge-arbitre en vertu de la Loi sur l'assurance-emploi, a fait cette déclaration après avoir entendu la cause d'une infirmière mère de famille manitoïbaine qui s'est fait refuser des prestations d'assurance-emploi car elle n'avait réussi qu'à cumuler 667 des 700 heures exigées par la loi. Le juge estime qu'en basant le seuil d'admissibilité et la définition de l'activité sur le marché du travail sur une semaine moyenne de 35 heures, le gouvernement ne tient pas compte de ceux qui doivent jongler entre travail et éducation des enfants, portrait qui touche davantage les femmes. Selon le juge, certaines dispositions seraient même inconstitutionnelles. Ce jugement donne de nouvelles armes à ceux qui demandent des modifications au projet de loi C-2 sur l'assurance-emploi. Le ministère des Ressources humaines a trente jours pour en appeler du jugement.

LES ÉRABLIÈRES DU QUÉBEC

<p>LANAUDIÈRE</p> <p>Érabièrerie Domaine des Cerfs 5185, de l'Église, Chertsey. Repas gourmand, jambon labrique et fumé sur place. 2 tables par jour. Sentiers pédestres, ravage naturel de cerfs de Virginie, 2 salles (40 et 75 pers.) Réservation requise. www.domainedescerfs.qc.ca (450) 882-2326</p>	<p>MONTÉRÉGIE SECTEUR RICHELIEU</p> <p>Érabièrerie La Goudrelle 25 min. Mt. Aut. 10. Sortie 37 Mt. St-Grégoire. Repas traditionnel à volonté servi aux tables. Tire sur neige, parc d'animaux. Balade en traineau. Ouvert jusqu'au 29 avril, spéciaux pour groupes. www.goudrelle.com (450) 460-2131</p>	<p>MONTÉRÉGIE SECTEUR SUROIT</p> <p>Sucrerie de la Montagne L'authentique érabièrerie à 45 min. de Montréal. Site du Patrimoine Québécois www.sucrerieedelamontagne.com (450) 451-0831</p>
<p>LAURENTIDES</p> <p>Cabane à Sucre Lalande 88^e anniversaire 870 Montée Laurin (Rivière Nord), St-Eustache. La plus vieille cabane au Québec (1913). Tradition culinaire, fraîcheur, bon goût, bouillotte d'époque, promenade en traineau. Tous les week-ends, orchestre «BOSS» www.lalande.ca (450) 473-3357</p>	<p>QUÉBEC</p> <p>Les Quatre Feuilles Halte Gourmande 360, rang de la Montagne, route 229, Rougemont. Menu «Traditionnel et menu Avant-garde» avec activités, animation, balade, mini-ferme, foyer extérieur et bien plus. Réservation nécessaire 1-888-666-3006</p>	<p>QUÉBEC</p> <p>Érabièrerie MART-L Enrg. 223, Grand Cap-Sa, Pont-Rouge, Chaleur et tradition. À 15 minutes de Québec. Repas traditionnels servis à volonté. Hors-saison: méchoui et réceptions. (418) 873-2164 et (418) 663-6520</p>
<p>LANAUDIÈRE</p> <p>Sucrerie à l'Orée du Bois 11381, Lafresnière, St-Benoit-de-Mirabel. Petite cabane familiale, de style rustique. Accueil jusqu'à 130 personnes. Repas. Salle de réunion disp. www.arcsq.qc.ca/orée-du-bois (450) 258-2976</p>	<p>QUÉBEC</p> <p>Domaine St-Simon 925, 4^e Rang, St-Simon, comté St-Hyacinthe, Aut. 20. Typique, campagne, accordeoniste, balade de cheval. Spécialité: les écoles sur semaine. Réservations. De Mt. 953-0673 (450) 584-2039 www.domaine-st-simon.qc.ca</p>	<p>QUÉBEC</p> <p>Pour réserver un espace publicitaire, contactez Jean de Billy au (514) 985-3322, jdebilly@ledevoir.com</p>

MEMBRE DE L'ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DES CABANES À SUCRE DU QUÉBEC (819) 362-9292

Reservez votre guide annuel 2001

«Les Sucres au Québec»

Recettes à conserver

Encouragez les cabanes à sucre membres de l'ARCSQ

MAINTENANT SUR INTERNET: arcsq.qc.ca

Ne manquez pas de participer au festival de l'érable les 4-5-6 mai 2001 à Plessisville

E-MAIL: info@arcsq.ca

lotto-québec résultats

6/49 Tirage du 2001-04-04

01 16 17 24 31 32

Numéro complémentaire: 15

GAGNANTS	LOTS
6/6	1 12 000 000,00 \$
5/6+	10 103 563,40 \$
5/6	418 1 982,00 \$
4/6	25 168 63,10 \$
3/6	466 896 10,00 \$

Ventes totales: 25 718 196 \$
Prochain gros lot (approx.): 2 000 000 \$

6/49 Tirage du 2001-04-04

08 23 26 29 36 49

Numéro complémentaire: 01

GAGNANTS	LOTS
6/6	0 1 000 000,00 \$
5/6+	0 50 000,00 \$
5/6	15 500,00 \$
4/6	1 342 50,00 \$
3/6	26 666 5,00 \$

Ventes totales: 787 355,50 \$

Promotion Double Jeu

6/49 + 6/49 Tirage du 2001-04-04

25 28 41 47

GAGNANTS	LOT
77	129,87 \$

*Seules les sélections participant au Lotto 6/49 et au Québec-49 sur le même billet sont admissibles à la promotion.

Extra Tirage du 2001-04-04

NUMÉROS	LOTS
464 121	100 000 \$
64 121	1 000 \$
4 121	250 \$
121	50 \$
21	10 \$
1	2 \$

Le jeu doit rester un jeu

Les modalités d'encasement des billets gagnants passeront au verso des billets. En cas de dispute entre cette liste et la liste officielle de L.Q., cette dernière a priorité.

T.V.A. LE RESEAU DES TRAJETS DE LOTTO-QUÉBEC

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Hausse de taxes

La cartouche de cigarettes passe de 32,50 à 37 \$

HÉLÈNE BUZZETTI
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le gouvernement fédéral a haussé hier soir les taxes sur les produits du tabac, mais il s'est assuré de rendre non profitable toute entreprise éventuelle de contrebande en introduisant aussi un nouveau système de taxation des produits destinés à l'exportation.

Les taxes sur les cartouches de cigarettes ont donc augmenté hier soir à minuit de 4,28 \$ (soit 4 \$ plus la TPS de 7 %) au Québec, en Ontario, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard.

Au Québec et en Ontario, la taxe de 4 \$ est divisée à parts égales entre le gouvernement provincial et Ottawa. Le prix moyen d'une cartouche dans la province est passé d'environ 32,50 \$ à 37 \$.

Le ministre des Finances, Paul Martin, a admis que les prix de 1993, avant les diminutions de taxes, n'avaient pas encore été atteints. «*Mais nous sommes maintenant très près d'avoir une taxe nationale. Il y a encore de petites différences [entre les provinces], mais nous sommes plus près d'avoir un seul niveau de taxe fédérale à l'échelle du pays.*»

Ces prix restent encore largement compétitifs avec ceux en vigueur dans les États américains limitrophes. Selon les données fournies par le ministère des Finances, les prix moyens d'une cartouche dans les États du Maine, du Vermont, du New Hampshire et de New York est de 57 \$CAN.

De plus, les risques de voir recommencer la contrebande de cigarettes canadiennes qui auraient effectué un petit aller-retour vers les États-Unis sont à peu près nuls à cause de la nouvelle mesure négociée avec le gouvernement américain.

Ainsi, toutes les cartouches de cigarettes fabriquées au Canada et destinées à l'exportation feront désormais l'objet d'une taxe de 10 \$ payable par le fabricant. L'importateur continuera à acquitter les taxes américaines en vigueur (environ 6 \$). Mais le consommateur américain ne devrait pas payer plus cher ses cigarettes importées pour autant. Car sur présentation d'une preuve qu'il a payé les taxes américaines, l'importateur pourra se faire rembourser l'équivalent (jusqu'à concurrence de 10 \$) par le gouvernement canadien. Et pour chaque remboursement demandé par un importateur, Ottawa remettra la différence entre le 10 \$ et la remise au fabricant canadien.

C'est en quelque sorte une consigne qu'instaure — et gèrera — le gouvernement canadien pour s'assurer que les cigarettes canadiennes destinées à l'exportation sont bel et bien vendues aux États-Unis et ne retournent pas au Canada par des réseaux souterrains.

Par ailleurs, les cigarettes qu'on se procurait auparavant à bon prix dans les boutiques hors taxes sont désormais elles aussi taxées. Les cigarettes «hors taxes» n'existent donc plus. De même, à compter du 1^{er} octobre, les cigarettes raménées par les voyageurs canadiens seront elles aussi imposées.

Enfin, Ottawa a haussé la surtaxe sur les bénéfices des fabricants de tabac: elle passera de 40 à 50 % de l'impôt que les fabricants payent sur leurs revenus de société. Une mesure «arbitraire et injuste», selon le porte-parole d'Imperial Tobacco, Michel Descôteaux.

Par ailleurs, Ottawa a aussi lancé une vaste campagne antitabagisme de 480 millions en cinq ans, dont 210 millions serviront à des campagnes publicitaires. «*Nous avons choisi nos objectifs pour les dix prochaines années, a indiqué le ministre de la Santé, Allan Rock. Nous voulons diminuer de 20 % le nombre de fumeurs, réduire de 30 % le nombre de cigarettes vendues au pays et augmenter à 80 % le nombre de commerces qui respectent la Loi sur le tabac interdisant la vente de tabac aux mineurs.*»



Soins à domicile

Près de 4000 vieux attendent qu'on s'occupe d'eux

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Les CLSC font face à une telle avalanche de demandes pour des services à domicile que le mois dernier, près de 4000 personnes âgées étaient toujours en attente de services dans la métropole. Incapables d'endiguer ce flot de patients référés par les hôpitaux et les familles, les CLSC de Montréal croient qu'il leur faut 25 millions de dollars de plus dès cette année pour éliminer ces listes d'attente.

On ignore toujours si les sommes accordées à la santé par le premier budget Marois apporteront une lueur d'espoir au 29 CLSC de l'île de Montréal, dont la clientèle a bondi de 80 % depuis 1995. «*On ne sait pas quel montant ira à Montréal et, ensuite, comment la Régie distribuera ces fonds. Chose certaine, ces dernières années, la hausse de nos budgets a été constamment réduite*», déplore Cécile Légaré, présidente du Regroupement des CLSC de la région de Montréal.

Mme Légaré compare même les CLSC aux canots de sauvetage du Titanic, sous-équipés pour pouvoir répondre à la recrudescence des appels à l'aide provenant de personnes âgées, de patients référés par les hôpitaux, de personnes en phase terminale et de patients atteints de maladie mentale. Pour le seul mois de janvier, 2698 nouvelles demandes ont été faites aux CLSC, dont 50 % provenaient de personnes âgées en perte d'autonomie.

«*C'est un miracle qui est demandé aux CLSC de desservir correctement l'ensemble des personnes sans argent neuf. Si rien n'est fait, qu'advient-il de ces personnes?*», s'inquiète Mme Légaré.

De ces nouvelles demandes, 10 % sont restées sans réponse, faute de ressources. Quelque 228 personnes âgées, dont 60 %

sont en perte d'autonomie, sont sur une liste d'attente. Le 16 mars, 634 aînés attendaient de voir leurs besoins évalués par le CLSC, et 3377 autres, déjà évalués, n'avaient toujours reçu aucun service.

Le gros problème des CLSC, c'est l'explosion de la demande, accélérée par le vieillissement de la population, le virage ambulatoire et les références additionnelles faites par les hôpitaux. En effet, 46 % des demandes faites aux CLSC proviennent désormais de patients qui sortent de l'hôpital. Le nombre de personnes âgées qui ont reçu des services à domicile a d'ailleurs grimpé de 60 % depuis 1995, passant de 27 000 à 43 400.

«*Les CLSC se voient dans l'obligation de saupoudrer avec parcimonie les ressources disponibles. Nous ne répondons qu'à un minimum de besoins*», soutient Mme Légaré. De fait, on donne les services au compte-gouttes, de sorte que les personnes en perte d'autonomie ne reçoivent en moyenne que 2,2 heures de services à domicile par semaine tandis que la clientèle référée par les hôpitaux ne bénéficie, elle, que de 2,9 heures de soins par semaine. Résultat: l'état de santé des malades s'aggrave et plusieurs vont engorger les urgences des hôpitaux.

«*On tourne en rond!*», affirme la représentante des CLSC de Montréal.

«*Le gouvernement prône le virage ambulatoire mais l'argent ne suit pas. Nos budgets, augmentés de 13 millions en 1998, n'ont crié que de trois millions cette année*», ajoute Mme Légaré.

Le budget de 121 millions alloué aux soins à domicile à Montréal ne représente que 3 % de la somme de 3,7 milliards de dollars dépensée en santé. Il faudrait, selon les CLSC, 25 millions de plus par année au cours des quatre prochaines années pour redresser le tir et faire face à la demande accrue.

Centre universitaire de santé McGill

Un bébé est sauvé grâce à une intervention avant sa naissance

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Pour la première fois au Québec, un nouveau-né affecté d'une énorme tumeur, de la moitié de sa taille, a pu voir le jour au Centre universitaire de santé McGill (CUSM) grâce à une césarienne spéciale qui a nécessité l'intervention d'une équipe de 28 médecins et infirmières des hôpitaux de Montréal pour enfants et Royal Victoria.

Le bébé, qui a aujourd'hui trois mois, est le premier à être né grâce à une technique qui s'apparente à celle utilisée pour la chirurgie intra-utérine des fœtus. Cette intervention, réalisée à l'hôpital Royal Victoria, a été rendue nécessaire en raison de la taille énorme de la tumeur, qui aurait étouffé le fœtus lors d'un accouchement naturel. C'est à 18 semaines de grossesse, lors de l'échographie, que le médecin traitant a détecté cette tumeur, aussi appelée tératome, qui affecte les fœtus.

Pour la première fois, des médecins québécois ont donc décidé de procéder à l'intubation du fœtus, encore partiellement dans l'utérus et toujours alimenté en oxygène par le cordon ombilical. Après l'intubation, une tech-

nique spéciale de césarienne, éliminant toute possibilité de contraction de l'utérus, a permis de sortir délicatement le bébé du ventre de sa mère, sans risquer de provoquer une hémorragie ou une rupture de la tumeur.

Déjà intubée, la petite Liara a ensuite été opérée pour l'ablation de son énorme tératome trois heures après sa naissance. La grosseur de la tumeur a provoqué chez elle des problèmes au larynx de même que des troubles gastro-intestinaux. Mais après trois mois passés aux soins intensifs de l'hôpital de Montréal pour enfants, elle a récemment obtenu son congé, et on s'attend à ce qu'elle mène une existence tout à fait normale.

Le Dr Jean-Martin Laberge, directeur de la chirurgie à l'hôpital de Montréal pour enfants, croit que grâce à cette expérience unique, le personnel du CUSM est désormais fin prêt à traiter d'autres malformations fœtales pouvant requérir une intervention chirurgicale avant la naissance. «*Pendant plusieurs semaines, nous avons planifié l'intervention dans ses moindres détails, notamment la position des appareils et des 28 personnes qui devaient se trouver dans la salle d'opération à un moment ou à un autre*», a-t-il dit.

Méningite à Québec

Tous les jeunes seront vaccinés

PRESSE CANADIENNE

Québec — Les risques d'épidémie de méningite dans la région de Québec étant élevés, les autorités responsables ont ordonné hier la vaccination de tous les jeunes de 20 ans et moins.

Avec 13 cas d'infections au méningocoque répertoriés depuis le début de l'année, dont onze causés par la souche la plus virulente, la Direction de la santé publique (DSP) a opté pour cette mesure d'exception.

Les victimes sont de tous les âges. La dernière est une jeune femme de 20 ans qui travaillait dans un restaurant de Beauport, en banlieue de Québec.

La DSP croyait que la maladie s'estomperait avec l'arrivée du printemps, l'hiver étant la période forte de propagation de la méningite. Mais les événements des derniers jours l'ont convaincu du contraire.

«*Il est clair que la bactérie circule dans toute la population de Québec*», a conclu la DSP.

Il y a deux semaines, la DSP avait ordonné la vaccination des 33 000 élèves du secondaire de la région métropolitaine de Québec. La maladie semble avoir continué de progresser et force donc les autorités à élargir la vaccination à tous les jeunes de 20 ans et moins, soit plus de 100 000 personnes.

L'opération sera complétée avant la fin des classes, prévoient les autorités, qui évaluent l'efficacité du vaccin à 85 %.

La vaccination sera d'abord destinée aux étudiants du niveau collégial et aux adultes participant aux programmes d'études secondaires.

Par ailleurs, un vaccin «conjugué», dont l'efficacité est reconnue, sera bientôt administré aux enfants de 12 ans et moins. La vaccination débutera «dans les meilleurs délais» et sera faite dans les écoles. Les CLSC se chargeront de vacciner les bambins de cinq ans et moins dans les maternelles et les garderies.

L'évolution des cas de méningite faisait l'objet d'une surveillance constante des autorités du ministère, partout au Québec.



Christian Rioux

Epsilon

Les Français ont une façon souvent déconcertante d'aborder les faits divers. Dans ce pays où la littérature surgit au moment où on s'y attend le moins, même le plus banal entrefilet n'échappe pas à la loi du genre. Là où les Américains ne voient qu'une banale histoire (a story), les Français imaginent un roman, avec tout ce que cela comporte de fiction mais aussi de façons de faire parler la réalité.

Ainsi Landru n'est-il concevable qu'en France. Pas à cause de ses meurtres sordides mais parce que ce fait divers est devenu le révélateur de l'hypocrisie de toute une époque.

En sera-t-il de même pour l'affaire Guy Georges? C'est ce qu'on pourrait se demander alors que le pays se réveille tous les matins depuis trois semaines en écoutant les récits d'horreur du «tueur de l'Est parisien». Un jour, on apprend qu'il a découpé les vêtements d'Hélène aux ciseaux avant de la violer et de lui trancher la gorge. Le lendemain, qu'Elizabeth, ligotée dans une chambre, a pu s'échapper de justesse en sautant par la fenêtre.

Le procès, dont le verdict sera rendu aujourd'hui, a éclipsé tous les autres sujets d'actualité, qu'il s'agisse de l'aviation espion américaine égarée en Chine ou des révélations d'un nouveau témoin sur la corruption du président Chirac.

Il faut dire que tout cela a de quoi vous remuer les tripes.

Alors qu'il n'est encore qu'un adolescent, Guy Georges commet ses premières agressions contre ses sœurs (de sa famille d'adoption), Roselyne et Christiane. Il tue pour la première fois en 1991 et le fera à six autres reprises au moins.

Non, Guy Georges n'est évidemment pas un personnage normal.

Mais il n'est pas fou. C'est tout le drame.

Chaque fois, le scénario est le même. Il repère de jolies filles bien intégrées à la société. Il les suit, pénètre chez elles, les ligote, les viole et les assassine après avoir exercé ce que les psychiatres nomment «un rituel de vampirisation» caractéristique des pervers narcissiques. Une jeune fille qui a miraculeusement échappé à ce sort a raconté en détail comment il agissait sans précipitation et avec froideur.

Si Landru exprimait l'hypocrisie et l'inconscience criminelle de la Première Guerre mondiale, Guy Georges exprime peut-être ce détachement du tueur en série des banlieues modernes. Rien à voir avec le caricatural Hannibal Lecter de Ridley Scott, qui fréquente le jet-set et collectionne les œuvres d'art. Guy Georges est un être en chair et en os, au crâne rasé et en survêtements comme en portent tous les jeunes de la banlieue.

L'indifférence de ses témoignages n'a d'égal que la solitude de cet homme de 38 ans que tous les psychiatres refusent de décrire comme un fou. Non, Guy Georges n'est évidemment pas un personnage normal, mais il n'est pas fou. C'est tout le drame.

Les psychiatres ont comparé ses agressions à celles d'un prédateur en plein contrôle de ses moyens. «*L'émotion constitue ce qu'il supporte le moins*», dira simplement le docteur Michel Dubec. Pour lui, l'autre n'existe plus qu'en tant que reflet.

Il y a longtemps que cet enfant d'un cuisinier noir américain et d'une entraîneuse de bar a appris à se barricader. Abandonné dès sa naissance et jamais reconnu par la suite, Georges est un enfant de l'assistance sociale. Il est allé de famille d'accueil en famille d'accueil avant d'aboutir chez les Morin, où la sexualité est le tabou par excellence. «*A l'époque, je savais rester comme l'eau qui dort, mais quand ça partait, j'étais d'une violence terrible*», a-t-il déclaré au docteur Grynspan. A ceux qui lui demandaient pourquoi il souriait dans le box des accusés, il a répondu: «*Même quand je souffre, je souris.*»

Pourtant, le procès qui s'est achevé cette semaine a permis pour une fois d'ébranler son flegme. L'accusé, qui avait toujours tout nié en bloc, a été pris en défaut. Lorsqu'un avocat lui a demandé s'il tenait son couteau de la main droite, Guy Georges a acquiescé spontanément. Coincé, il a fini par tout débâler, laissant même échapper quelques larmes.

En lisant les témoignages de Guy Georges, je me suis souvenu de cette entrevue que j'avais réalisée à l'Institut Pinel. J'étais seul dans une pièce de quatre mètres sur quatre avec une demi-douzaine de meurtriers au premier degré. Ils étaient tous assis en rond devant moi comme des enfants d'école. Lorsque vint le temps de faire les présentations, l'un d'eux laissa entendre qu'il avait beaucoup plus de victimes à son actif que la longue liste de son casier judiciaire. Le plus inoffensif du groupe n'avait tué que son épouse.

Tout cela semblait irréel. Un psychiatre m'avait alors expliqué que les tueurs les plus monstrueux ont toujours des remords et que cela se produit souvent après la cinquantaine, alors qu'ils se mettent à compter les années qu'il leur reste à vivre.

Certes, Guy Georges ne fera probablement pas comme Philippe Maurice, cet ancien condamné à mort devenu docteur en histoire et dont le livre (*De la haine à la vie*) est devenu un best-seller. Certains experts disent, au contraire, que les tueurs en série se réhabilitent rarement et que la récurrence est toujours possible. La plupart de ceux qui se sont prononcés sur le cas de Guy Georges estiment qu'une libération, même après 20 ans de prison, serait risquée.

Mais, comme disait l'un d'eux, il n'est pas permis de supprimer «cet epsilon» qui fait qu'il est toujours un être humain.

crionx@ledevoir.com

Québec
Régie des alcools, des courses et des jeux

AVIS DE DEMANDES RELATIVES À UN PERMIS OU À UNE LICENCE

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionnée en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, Service des greffes, 1, rue Notre-Dame Est, 9^e étage, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

Nom et adresse du requérant	Nature de la demande	Droit d'exploitation
3211363 Canada inc. EAST SIDE MARIO'S 1775, boul. Saint-Martin Ouest (Québec) H7S 1N2 Dossier: 1079-979	Permis additionnel 1 Bar	5222, rue Saint-Brooke Est Montréal (Québec) H1V 1A1
9086-1147 Québec inc. CAFE FOGGIA 8125, rue André-Ampère Montréal (Québec) H1E 3J9 Dossier: 1168-483	2 Bars (suite à cession)	8125, rue André-Ampère Montréal (Québec) H1E 3J9
9092-2998 Québec inc. PICCULA ITALIA 6701, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3C7 Dossier: 1173-796	1 Restaurant pour vendre	6701, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2S 3C7
Minh Hoang Tran et Viviane Lorna Faumina RESTAURANT FUJI SUSHI 536, boul. Marie-Victorin Boucherville (Québec) J4B 1W9 Dossier: 1396-969	2 Restaurants pour vendre dont 1 sur terrasse (suite à cession)	536, boul. Marie-Victorin Boucherville (Québec) J4B 1W9
9098-0962 Québec inc. CAFE RESTO-BAR UNIVERS 4075, rue Ste-Catherine Ouest Westmount (Québec) H3Z 3J8 Dossier: 1489-509	2 Bars dont 1 sur terrasse 1 Restaurant pour vendre (suite à cession)	4075, rue Ste-Catherine Ouest Westmount (Québec) H3Z 3J8
Pasquale Palmieri PORTA ROMA CAFE BISTRO 250, Place du Marché Nord Montréal (Québec) H2S 1A1 Dossier: 1514-959	1 Restaurant pour vendre sur terrasse	250, Place du Marché Nord Montréal (Québec) H2S 1A1
2970-9649 Québec inc. LA QUEBÉCOISE 3520, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1W 1R5 Dossier: 1804-160	1 Restaurant pour vendre	3520, rue Ontario Est Montréal (Québec) H1W 1R5
9048-7273 Québec inc. LA TOUR DES FROMAGES ENR 5502, rue Jean-Talon Est Saint-Léonard (Québec) H1S 1L9 Dossier: 239-723	1 Restaurant pour vendre sur terrasse (demande amendée)	5502, rue Jean-Talon Est Saint-Léonard (Québec) H1S 1L9
Carole Nole BAR LE MOULTON NOIR DE REPENTIGNY 373, rue Notre-Dame Repentigny (Québec) J6A 2S8 Dossier: 770-040	1 Bar (suite à cession)	373, rue Notre-Dame Repentigny (Québec) J6A 2S8
Commonwealth Hospitality Ltd. HOLIDAY INN MONTREAL CENTRE-VILLE 99, avenue Viger Ouest Montréal (Québec) H2Z 1E9 Dossier: 905-414	Permis additionnel 1 Bar	99, avenue Viger Ouest Montréal (Québec) H2Z 1E9
Hotel Place d'Armes (Montréal) inc. HOTEL PLACE D'ARMES (MONTREAL) INC. 59, rue Saint-Jacques Ouest Montréal (Québec) H2Y 1K9 Dossier: 942-540	Permis additionnel 1 Bar sur terrasse	59, rue Saint-Jacques Ouest Montréal (Québec) H2Y 1K9
9102-3341 Québec inc. BAR L'INTERPOOL 10215, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H3L 2N5 Dossier: 956-821	3 Bars dont 1 dans centre sportif (suite à cession)	10215, boul. St-Laurent Montréal (Québec) H3L 2N5
9100-4514 Québec inc. GOLF 4706, boul. Lapinière Brossard (Québec) J4Z 3H8 Dossier: 1018-118	1 Restaurant pour vendre 1 Bar sur terrasse	4700, boul. Lapinière Brossard (Québec) J4Z 3H8
3540707 Canada inc. EAST SIDE MARIO'S 3237, boul. des Sources, Unité R-3 Dollard-des-Ormeaux	Addition d'autorisation des spectacles sans nudité dans 1 Bar existant	3237, boul. des Sources, Unité R-3 Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 1Z6
108268 Canada inc. RESTAURANT PETIT ST-JACQUES 276, rue St-Jacques Ouest, Local G-7 Montréal (Québec) H2Y 1N3 Dossier: 1805-043	1 Bar sur terrasse 2 Bars avec spectacles sans nudité	276, rue St-Jacques Ouest, Local G-7 Montréal (Québec) H2Y 1N3
9095-9602 Québec inc. DELICES CINQ ETOILES 1261, rue Bleury Montréal (Québec) H3B 3H9 Dossier: 1805-753	1 Restaurant pour vendre	1261, rue Bleury Montréal (Québec) H3B 3H9
Tammy Thompson EPICE 432, boul. LaSalle LaSalle (Québec) H8R 3H6 Dossier: 1805-860	1 Bar avec danse et spectacles sans nudité	432, boul. LaSalle LaSalle (Québec) H8R 3H6

LES ACTUALITÉS

Plaidoyer en faveur du droit de manifester

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Les juristes canadiens tirent la sonnette d'alarme. Ils craignent que les directives d'immigration en vue du Sommet des Amériques et du Sommet des peuples portent atteinte au droit de manifester. Pour éviter pareille situation, ils demandent à la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Elinor Caplan, de rectifier le tir au plus vite.

«Il nous semble qu'on détourne la loi sur l'immigration à des fins de répression», a soutenu hier après-midi M^{re} Jacques Beauchemin, président de l'Association québécoise des avocats et avocates en droit de l'immigration (AQADI), lors d'une conférence de presse. «Le fait de se rendre à Québec pour manifester ne contrevient pas à la loi», a renchéri M^{re} William Sloan, président de l'aile canadienne de l'Association américaine des juristes (AA).

Les agents d'immigration ont en effet reçu des instructions d'Immigration Canada leur demandant de redoubler de vigilance pour intercepter ceux qui voudraient perturber les activités prévues au sommet. «Les agents sont invités à refuser l'admission à une personne qui aurait déjà été arrêtée au cours d'une manifestation antérieure mais qui n'aurait fait l'objet d'aucune accusation, un motif qui nous apparaît illégal», font remarquer les avocats.

«Les directives d'immigration sont un autre exemple de l'approche déséquilibrée des autorités civiles et policières dans le cadre de ce sommet», croit André Paradis, directeur général de la Ligue des droits et libertés et membre du comité de surveillance des libertés civiles mis sur pied pour le Sommet des Amériques. «Pourtant, la Charte canadienne interdit de discriminer les visiteurs sur la base de leurs opinions politiques», ajoute M^{re} Sloan.

Mais encore, les agents d'immigration pourront refuser l'entrée au pays lorsqu'ils auront «des motifs raisonnables de croire que [cette personne] pourrait commettre un acte criminel ou se livrer à des actes de violence lors d'une manifestation». Or la loi dit que l'agent peut agir s'il a des motifs raisonnables de croire que la personne commettra une infraction. Nuance. «C'est un jeu de mots, mais entre "pourrait commettre" et "commettra", il y a une grande marge», souligne M^{re} Beauchemin.

Et si la ministre ne plie pas? «Il est difficile, sur le plan juridique, d'empêcher les agissements de l'autorité», reconnaît Jacques Beauchemin. Si les directives ne changent pas, les juristes croient cependant que certaines personnes pourront exiger réparation... après la tenue du sommet.

L'Église doute des retombées pour les pauvres

Une voix s'est ajoutée à toutes celles qui demandent la divulgation des documents entourant la naissance d'une zone de libre-échange de l'Alaska à la Terre de Feu: celle de l'évêque canadien. Ce dernier s'inquiète en outre des «prétendues retombées automatiques sur les plus pauvres».

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les évêques canadiens redoutent les conséquences socioéconomiques de l'élargissement de la zone de libre-échange à tout l'hémisphère américain. Ils invitent en ce sens les dirigeants des pays des Amériques à mettre en place des politiques économiques qui n'auraient pas pour effet de creuser davantage l'écart entre les riches et les pauvres, individus comme pays.

L'archevêque de Québec, Maurice Couture, a présenté hier la position de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CECC) en vue de la tenue prochaine du Sommet des Amériques. Le document intitulé *Qu'il n'y ait pas d'exclus*, rendu public pour l'occasion, est largement inspiré du document *Ecclesia in America* réalisé par le pape Jean-Paul II en 1997. Il traite tout particulièrement d'équité et de démocratie.

M^{re} Couture a d'emblée mis en doute «des prétendues retombées automatiques sur les plus pauvres» que font miroiter les tenants de l'extension du libre-échange à tous les pays des Amériques. L'expérience nous aurait montré, a-t-il ajouté, que l'accord similaire à l'échelle nord-américaine a certes contribué à générer de la croissance économique mais n'a pas réussi à la répartir.

En ce sens, la conférence se demande «si le puissant lobby des grandes sociétés transnationales des pays du Nord ne risque pas de submerger, à la faveur des négociations multilatérales en cours, le pouvoir réel d'intervention des gouvernements chargés du bien commun de leurs ressortissants».

Cela étant, la CECC ne balait pas du revers de la main tout accord de libre-échange. Les évêques souhaitent plutôt que d'éventuelles ententes placent la démocratisation en Amérique, l'équité économique, la protection de l'environnement et la personne dans toute sa dignité au cœur de tous les débats.



RENE MATHIEU LE DEVOIR

Un travailleur s'affaire à souder un soupirail dans le cadre des mesures de sécurité prises à l'occasion de la tenue du Sommet des Amériques.

M^{re} Couture et ses confrères de l'épiscopat estiment donc que les parlementaires doivent absolument évaluer, dans leur réflexion au sujet d'une plus grande libéralisation des marchés, les impacts directs que celle-ci aura sur les pauvres, les pays endettés, les victimes de violations des droits humains ainsi que les femmes et les enfants.

L'archevêque de Québec a également profité de l'occasion pour unir sa voix à celles qui déplorent le manque de transparence du Sommet des Amériques et des négociations entourant la naissance de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

Dans quelques jours, M^{re} Couture participera tant au Sommet des Amériques qu'au Sommet des peuples. «Je participerai au premier lors d'une célébration de prière œcuménique qui portera à la conscience des chefs d'État et de gouvernement les préoccupations des évêques du Canada, et je compte pouvoir m'associer de quelque manière aux activités du second», a précisé l'archevêque de Québec.

L'éducation: un marché de 2000 milliards

ÉRIC DESROSIERS
LE DEVOIR

Le monde de l'éducation espère bien occuper une place importante lors du Sommet des Amériques, à Québec. Mais il ne peut en même temps s'empêcher de trouver que certains lui portent un peu trop d'intérêt ces temps-ci.

A se fier aux deux premiers Sommets des Amériques, on peut s'attendre à ce que les chefs d'État participant à la rencontre de Québec ne se montrent pas économes en promesses pour l'éducation. Malheureusement, a déploré hier la présidente de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), Monique Richard, ces bonnes intentions «sont jusqu'à présent restées lettre morte».

Le Forum continental sur l'éducation, organisé lors du Sommet des peuples par la CSQ et la Fédération canadienne des enseignants, se conclura par l'adoption d'une déclaration commune qui, espère-t-on, incitera les gouvernements à faire mieux.

L'inaction des gouvernements n'est toutefois pas la seule chose à craindre. Une commercialisation des services éducatifs se profile également à l'horizon. Faute de ressources, certains pays d'Amérique et d'ailleurs ont déjà commencé à permettre à des institutions étrangères d'offrir sur leur territoire des programmes éducatifs. Alléchés par un marché mondial de l'éducation publique de 2000 milliards, les États-Unis réclament à l'OMC que soit désormais libéralisé le secteur postsecondaire.

«On ne connaît pas la nature des négociations en cours à la ZLEA, mais il serait étonnant que les Américains demandent moins», dit Jocelyn Berthelot, de la CSQ. Le gouvernement canadien a beau jurer qu'il ne cédera pas un pouce dans ce domaine de compétence provinciale, plusieurs craignent qu'il se laisse graduellement entraîner par l'appât du gain.

Invité à une conférence sur la question, organisée par la Fédération nationale des enseignants du Québec (CSN), le président du Groupe de Lisbonne, Riccardo Petrella, estime qu'une commercialisation de l'éducation dans un contexte de mondialisation aura trois impacts. «Ce sera d'abord la fin de l'universalité du droit à l'éducation. Les nouvelles écoles n'accepteront que les bons élèves dans des domaines jugés profitables.» Le gouvernement et, par conséquent, les citoyens perdront également leur souveraineté sur la définition de leurs programmes éducatifs nationaux. Enfin, «si l'on en vient à voir les programmes éducatifs comme on voit des voitures, c'est-à-dire comme de simples produits, on voit mal comment cela n'aura pas d'impact sur la diversité culturelle».

Téléphone: 985-3322
Télécopieur: 985-3340

LES PETITES ANNONCES

Courriel:

petitesannonces@ledevoir.com

I • N • D • E • X
REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES

- 100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
- 100 • 150 Achat-vente-échange
- 160 • 199 Location
- 200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
- 200 • 250 Achat-vente-échange
- 251 • 299 Location
- 300 • 399 MARCHANDISES
- 400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
- 500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
- 600 • 699 VÉHICULES

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

ROSEMONT - PETITE PATRIE
Cartier St-Zotique 5 1/2, 2e, 550\$.
Pas d'animaux. 1er juin ou 1er juillet.
374-5946

RUE ST-HUBERT
Condo moderne 419, 1350\$, béton, ascenseur
808-0448

ST-HUBERT-CHERRIER, 4 1/2,
ancien cachet, 3e, terrasse, pas d'entrées 770\$. Réf. 849-7838

163
OFFRE À PARTAGER

CANAL LACHINE, magnifique condo 2 étages déserté les wend, idéal pied-à-terre. Non-fum. Prix selon temps occ. 934-4833(sem) (450) 539-2719 (w'end)

165
PROPRIÉTÉS À LOUER

MAISON ANCESTRALE rénovée, bord du Richeheu, St-Mathias. Electro. ind., 2 cbc, 2 s.b., 4 foyers, 2 000 \$m. Visite sur rv. (450) 698-6226

170
HORS FRONTIÈRES À LOUER

À SAISIR! 3^{ie} PARIS XIXE
Près du nouveau complexe de La Villeite. 550\$/sem pour 1 couple, 650\$/sem pour 2 couples. (514) 942-3573

BOURGOGNE (France)

Petite maison au cœur d'un vignoble. 450\$/semaine
(418) 684-0384 (418) 872-8410

PARIS

XVe, superbe appart. 3^{ie}, meublé ancien, 2 équipé, 2-4 pers., parc. Disp. sem. mois. (450) 968-0262

PARIS - BASTILLE, suite plein soleil, tout confort, 800\$/sem/couple + 100\$ lit en plus. (514) 845-4425

PARIS XIVE, gare Montparnasse, 2 1/2 tout équipé, enseveli, calme. Jonction directe Roissy. 525-6255/sem. (450) 692-6055

SUD DE LA FRANCE - Corbières (pays Cathare) maison de village avec terrasse, (occ. 6 pers. max.) 22km de la mer. Occupation avril à octobre (514) 937-6877 (514) 270-6317

175
MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

A PERCE (Gaspésie) Jolie maison ancestrale 2 étages, 1 équipée, 3 c.c. Face à la mer, vue lie Bonaventure. Loc. sem. (418) 782-5234

NOTRE-DAME-DU-PORTAGE
Centre village, vue fleuve, 3 c.c., 2 s. de b., 800\$/sem. (418) 863-5516
POUR VOS VACANCES
Maison 4 c.c., bord du fleuve à Portneuf. 500\$/sem. (514) 255-1986
176
CHALET À LOUER

À ST-ADOLPHE
1er au 29 juillet, tout confort, 2 c.c., Non-fum. Accès lac (819) 327-5219

ST-JULES
15 min. de Carleton en Gaspésie, 2 c.c., tout équipé, lac privé, ra-deau, pédalo, bateau. 10 minutes rivière à saumon (Caspéda). (418) 392-4352 (soir)

190
GARAGES, PARKING

STATIONNEMENT EXTÉRIEUR
4585, Christophe-Colomb
985-3399(jour) 522-6229(soir)

251
BUREAUX À LOUER

EDIFICE HISTORIQUE au centre-ville
2 rues à l'est de Place Ville-Marie 1825 p.c. divisé en 7 bureaux. 2 200\$/mois. (514) 878-1931

307
LIVRES ET DISQUES

ACHETONS LIVRES & DISQUES
598-6580, 707 Mt-Royal est (514) 919-3860

ACHETONS LIVRES
SERVICE À DOMICILE. 387-6544

LIBRAIRE D'EXPERIENCE acheté à domicile fonds universitaire, littéraire et beaux livres. 914-2142

320
AMEUBLEMENT

Ensemble de chambre en chêne, fini peccaner, 2 lampes, 1500\$ (terme). Ens. salon provincial, tables, lampes. Blancor, 3000\$ André. (450) 222-3782

DÉCÈS

DAUDELIN, CHARLES
1920-2001

À l'Hôpital général du Lakeshore, le 2 avril 2001, à l'âge de 80 ans, est décédé Charles Daudelin. Il laisse dans le deuil son épouse Louise Bissonnet, ses enfants Eric (Christiane Duchesne), Nanouk (Gilles Lavigne), Rémy (Mireille Rabreau), Katia, Valérie (Michel Carignan), ses onze petits-enfants ainsi que ses sœurs Annette (feu Edouard Olivier) et Doris (Fernand Labbé) et son frère Georges. Les funérailles auront lieu à Montréal le samedi 7 avril à 14h30 en la chapelle du Sacré-cœur de la basilique Notre-Dame (426 St-Sulpice). Parents et amis sont invités à rencontrer les proches à partir de 13h30 heures. L'exiguité des lieux pourrait restreindre l'accessibilité.

Complexe funéraire Fortin
Inciération C.I.F.
514-386-9771

325
INSTRUMENTS DE MUSIQUE

À VENDRE, piano à queue noir de marque Wuritzer (valeur 16 500\$) Cause, déménagement. 7 500\$ ferme. Vendu sur place. (450) 654-0758

332
MACHINERIE

TOUR À METAL Entreprise 1330
3 900 \$. Dollard-des-Ormeaux. (905) 715-8838

390
DIVERS

ÉTUDIANTS interprétation première année Ecole Nationale de Théâtre cherche désespérément copie V.H.S. La Luna de Bertolucci. 279-1768

PRODUITS AMAIGRISSANTS et suppléments nutritifs naturel. Pour recevoir le livre gratuit "Histoires à succès". Tel. (450) 227-9542 Fax. (450) 227-2602

405
SANTÉ ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

AIDE COMPÉTENTE pour travailler auprès personnes âgées. Exp. et rétar. requises. Secteur Outremont. 277-3034 (laissez message)

DÉCÈS

FORTIN, P. CONRAD, S.J.
1922-2001

À Lafontaine (Saint-Jérôme), le 1^{er} avril 2001, est décédé à l'âge de 78 ans, après 55 ans de vie religieuse, le P. Conrad Fortin, s.j. Fils de Joseph Fortin et d'Albina Leblanc, il était né à Sudbury le 26 octobre 1922. Il fit ses études classiques au Collège Sacré-Cœur de Sudbury et l'entra chez les Jésuites en 1945. Après ses études théologiques à Regis College, Toronto, il fut ordonné prêtre le 23 juin 1957. Il fut missionnaire au Japon durant 38 ans; professeur de français et d'anglais (58-93) et directeur de The Canadian Cultural Center (60-91) de Sophia University, Tokyo. Des problèmes de santé (yeux) l'obligèrent à revenir au Canada en 1993. Outre ses confrères jésuites, il laisse dans le deuil sa sœur, Thérèse Vachon, neveux et nièces, parents et amis. Il sera exposé à la Maison des Jésuites, 175, boul. des Hauteurs, Lafontaine, le 6 avril à partir de 14h. Il y aura réunion de prières à 20h. Les funérailles y seront célébrées le lendemain, 7 avril à 10h30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, des dons à l'Aide aux Jésuites canadiens (25 rue Jarry Ouest, Montréal H2P 1S6) seraient vivement appréciés.

DÉCÈS

JALBERT, ANDRÉE
(1952 - 2001)

À Montréal le 27 mars 2001 est décédée Andrée Jalbert, fille de Paul Jalbert et Monique Robitaille et conjoint d'André Dupras. Outre son conjoint et ses parents, elle laisse dans le deuil ses frères et sœurs Denis (Paule Chalifour), Christine (Peter Myles), Guy, Louise (Frank Duschinsky), Anne (Gilles Delisle), Hélène (François Gaboury), et Paul (Genevieve Doyon), ainsi que leurs enfants et les enfants de son conjoint, de même que de très nombreux parents et amis. Une cérémonie commémorative aura lieu à la chapelle Saint-Alphonse de la paroisse St-Charles Garnier à Sillery, à 14h, le samedi 14 avril.

Au lieu de fleurs, des dons à la Fondation Palli-Ami, c.p. 531, succ. "C", Montréal, H7L 4K4 seraient vivement appréciés.

450
EMPLOIS DIVERS

TRADUCTEURS/TRICES vers le français. Français impeccable. Tout diplôme universitaire accepté. Expérience. Milieu informel. De 45 000\$ à 90 000\$/année. Traductions à faire exclusivement dans nos bureaux de TORONTO (416) 975-5252 poste 477.

522
TRAITEMENT DE TEXTE

FERAIS CHEZ MOI soins et fins de semaine travaux de traitement de texte 762-6777

530
COURS

ANGLAIS Anglophone Ph. D. TOEFL 8h/200\$. Privé. 489-3801

VENEZ Pratiquer votre ANGLAIS avec des anglophones au centre Greene près métro Alwarter. CLUB BILINGUE MOITIE-MOITIE. (450) 465-9128

DÉCÈS

FORTIN, P. CONRAD, S.J.
1922-2001

À Lafontaine (Saint-Jérôme), le 1^{er} avril 2001, est décédé à l'âge de 78 ans, après 55 ans de vie religieuse, le P. Conrad Fortin, s.j. Fils de Joseph Fortin et d'Albina Leblanc, il était né à Sudbury le 26 octobre 1922. Il fit ses études classiques au Collège Sacré-Cœur de Sudbury et l'entra chez les Jésuites en 1945. Après ses études théologiques à Regis College, Toronto, il fut ordonné prêtre le 23 juin 1957. Il fut missionnaire au Japon durant 38 ans; professeur de français et d'anglais (58-93) et directeur de The Canadian Cultural Center (60-91) de Sophia University, Tokyo. Des problèmes de santé (yeux) l'obligèrent à revenir au Canada en 1993. Outre ses confrères jésuites, il laisse dans le deuil sa sœur, Thérèse Vachon, neveux et nièces, parents et amis. Il sera exposé à la Maison des Jésuites, 175, boul. des Hauteurs, Lafontaine, le 6 avril à partir de 14h. Il y aura réunion de prières à 20h. Les funérailles y seront célébrées le lendemain, 7 avril à 10h30. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, des dons à l'Aide aux Jésuites canadiens (25 rue Jarry Ouest, Montréal H2P 1S6) seraient vivement appréciés.

542
MASSOTHÉRAPIE

LES CENT CIELS massothérapie Massage suédois ou californien. Sauna finlandais. Reçu. 522-3243

546
CARTOMANCIE, ASTROLOGIE

DAME MAURITANIENNE peut régler tous vos problèmes. 381-2315

550
VOYAGES

L'EUROPE AUTREMENT : Location d'appartements et de maisons de particuliers partout en Europe. Jean-Claude Dubord pour Voyages Quorum Carlson Wagon-It. (514) 766-4630

575
DÉMÉNAGEMENTS

G. JODOIN TRANSPORT INC. Déménagements de tous genres. Spécialité : appareils électriques. Assurance complète. 253-4374

695
AUTOMOBILES

1998 AUDI A6 QUATTRO noir charcoal, intérieur bourgogne, changer CD, toutes équipées, 2 sets de pneus, 78 000km. 34 500\$ (514) 487-3787

F. TORRES
(450) 466-6000599
MESSAGES

COTTAGE, BROSSARD

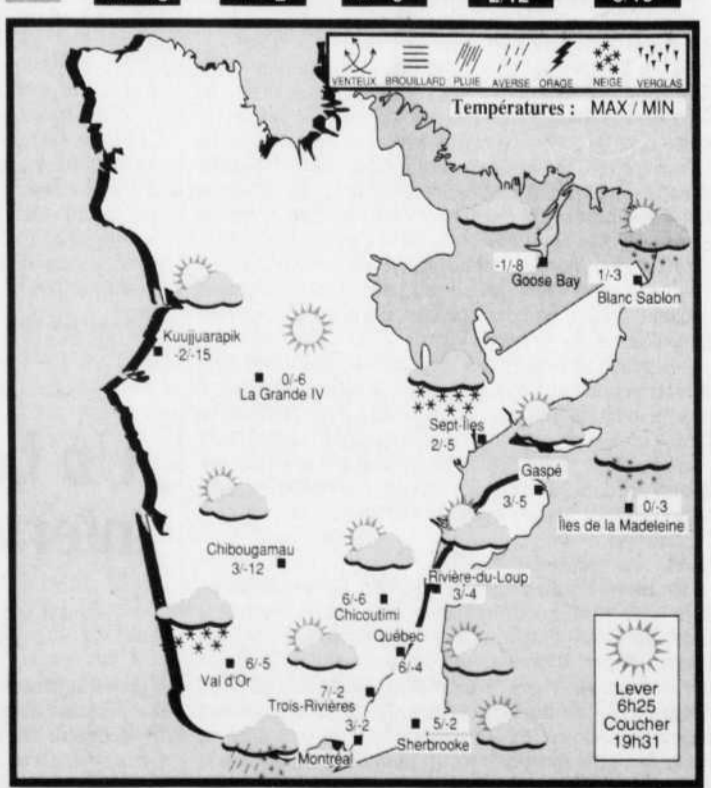
Idéal pour travailleur autonome

Joli cottage pour votre jeune famille, près du Mail Champlain, école, autobus, autoparc. Grandes pièces, très éclairées, plancher marqueté, rue tranquille, à moins cher qu'un loyer, taxes basses. A voir absolument.

F. TORRES
(450) 466-6000

LA MÉTÉO D'ENVIRONNEMENT CANADA

MONTREAL	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 3	min -2	max 9	2/12	5/10



QUÉBEC	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 6	min -4	max 6	-1/4	1/3

OTTAWA	Aujourd'hui	Ce Soir	Samedi	Dimanche	Lundi
	max 5	min 1	max 9	4/14	3/8

Météo-Conseil 1 900 565-4455
Frais applicables
La météo à la source

AVIS
À TOUS NOS ANNONCEURS

Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée.

En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

LE DEVOIR

LE MONDE

La spirale de la violence

Israël durcit la confrontation

Washington accuse le gouvernement Sharon de faire de la provocation

AGENCE FRANCE-PRESSE ASSOCIATED PRESS

D'accord sur l'arrêt des violences mais pas sur les moyens d'y parvenir, Israéliens et Palestiniens continuent d'être confrontés au cycle des affrontements meurtriers et des attentats, en dépit des réunions destinées à trouver un terrain d'entente.

Alors qu'Israël annonçait hier l'agrandissement de deux colonies juives, un des principaux responsables du Jihad islamique a été tué dans ce qui apparaît comme un attentat ciblé.

Quelques heures plus tôt, Tsalahal avait tiré sur un convoi de quatre véhicules qui ramenaient à Gaza trois hauts responsables de la sécurité palestinienne, de retour d'une réunion à Tel-Aviv, avec leurs homologues israéliens, à la résidence de l'ambassadeur des Etats-Unis. Trois gardes du corps palestiniens ont été blessés.

Les Etats-Unis ont dénoncé ces tirs israéliens contre le convoi palestinien. Le porte-parole du département d'Etat, Richard Boucher, a qualifié ces tirs de «très sérieux incidents» et déclaré qu'ils avaient suscité un appel téléphonique immédiat du secrétaire d'Etat Colin Powell au premier ministre israélien Ariel Sharon et au dirigeant palestinien Yasser Arafat.

Iyad Hardane, âgé d'une trentaine d'années, présenté par Israël comme le commandant de la branche militaire du Jihad islamique dans le nord de la Cisjordanie, a donc été tué en plein centre de Jenine, dans un attentat à l'explosif attribué à Israël par une source de sécurité palestinienne.

Liquidations

Le ministre israélien des Transports, Ephraïm Sneh, membre du cabinet de sécurité, s'est aussitôt réjoui de cette mort qui, selon lui, «freinera de manière sensible les activités» du Jihad, se refusant toutefois à tout commentaire sur la responsabilité d'Israël dans cette opération.

Dans le cadre de sa répression de l'intifada (soulèvement palestinien), l'Etat juif a lancé, début novembre, une campagne de liquidation de militants de différents mouvements palestiniens accusés d'attaques anti-israéliennes. Cette stratégie a fait une vingtaine de morts, selon l'Autorité palestinienne.

Un véritable ballet diplomatique

La Macédoine reçoit de nombreux appuis

SONIA BAKARIC AGENCE FRANCE-PRESSE

Skopje — Skopje, théâtre hier d'un véritable ballet diplomatique, a appelé la communauté internationale à porter le coup de grâce à la guérilla albanaise, dont elle redoute l'apparition de nouveaux foyers dans l'ouest du pays.

Le message a été lancé par le président Boris Trajkovski à l'ouverture d'une réunion des ministres de la Défense de l'Europe du Sud-Est, consacrée notamment à la coopération régionale en matière de contrôle des frontières.

Les ministres, dans un texte adopté à l'issue de leur réunion, ont «condamné fermement les activités terroristes» des rebelles albanais en Macédoine et se sont dits prêts à travailler ensemble, au contrôle des frontières notamment, pour maintenir la paix dans la région. Il ont exprimé leur soutien «à l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières de la Macédoine, facteurs clés de la stabilité de la région».

«L'unique solution pour la stabilité dans les Balkans est de porter un coup final à l'extrémisme militant», a pour sa part déclaré Trajkovski, qui a catégoriquement rejeté la possibilité d'une fédéralisation du pays, réclamée par les plus radicaux des Albanais de Macédoine. «Nous ne répondrons pas à ceux qui suggèrent un concept fédéral car la dernière décennie nous a appris que la fédéralisation était en fait un

masque pour des pays ethniquement purs», a-t-il ajouté.

Skopje avait reconnu mercredi que les actions de la guérilla albanaise ne semblaient pas totalement éteintes, affirmant que des groupes rebelles étaient entrés dans l'ouest de la Macédoine depuis l'Albanie.

Le chef de la diplomatie britannique Robin Cook, lui aussi à Skopje hier, s'est dit prêt «à aider le gouvernement de la Macédoine à vaincre les terroristes».

Il a par ailleurs loué la «retenue» et le «professionnalisme» des forces macédoniennes lors de leur récente offensive contre la guérilla albanaise et annoncé la livraison d'équipement militaire britannique. La Grande-Bretagne va envoyer de «l'équipement pouvant détecter et détruire des bombes placées par des terroristes», a-t-il ajouté.

M. Cook a aussi exprimé le soutien de la Grande-Bretagne et de l'Europe au processus de dialogue entamé par M. Trajkovski avec les dirigeants des partis politiques représentant les communautés macédonienne et albanaise. Mais il a maintenu la pression discrète exercée par la communauté internationale sur les autorités macédoniennes en vue de parvenir à un compromis concernant les revendications de la minorité albanaise.

«Nous devons créer une situation en Macédoine dans laquelle tous les citoyens sentiront qu'ils bénéficient de droits égaux et de chances identiques», a-t-il déclaré.

Les pressions des pays occidentaux s'accroissent

Belgrade est saisi d'un mandat d'arrêt du TPI pour Milosevic

Le ministre de la Justice reproche au tribunal «son approche sélective»

ASSOCIATED PRESS

Belgrade — Le Tribunal pénal international (TPI) a officiellement délivré hier aux autorités yougoslaves le mandat d'arrêt international visant l'ancien président Slobodan Milosevic pour crimes contre l'humanité et crimes de guerre, une démarche que Belgrade n'est manifestement pas pressée de faire aboutir.

Le ministre serbe de la Justice, Vladan Batic, a aussitôt suggéré dans une lettre au représentant du TPI d'inculper d'abord les dirigeants séparatistes kosovars «car des crimes ont été commis par tout le monde». Une fois encore, les dirigeants de Belgrade ont reproché au TPI son approche «sélective» de la justice en faisant porter

l'opprobre uniquement sur les Serbes.

Hans Holthuis, greffier du tribunal de l'ONU siégeant à La Haye, aux Pays-Bas, venait de lui remettre le mandat d'arrêt ainsi que les chefs d'accusation. La visite du greffier vient souligner le durcissement de la position du TPI, qui entend juger Milosevic pour ses responsabilités présumées dans les atrocités commises durant la campagne des forces yougoslaves au Kosovo en 1998 et 1999. Quatre de ses proches ont également été inculpés en mai 1999 dans ce cadre et tous risquent la peine maximale, la prison à perpétuité.

Le TPI envisage aussi d'inculper l'ancien maître de Belgrade pour son rôle dans les guerres de Croatie et de Bosnie. Depuis

son arrestation, Milosevic a reconnu avoir financé les Serbes de ces républiques dans leur lutte contre l'indépendance. Le greffier du TPI doit aussi évoquer avec les nouvelles autorités yougoslaves les charges pesant actuellement contre Milosevic en Yougoslavie, qui ont entraîné son arrestation mouvementée dimanche dernier.

Par ailleurs, Marija Milosevic, la fille de l'ancien président, âgée de 32 ans et connue pour son attrait pour les armes, a été inculpée pour avoir ouvert le feu lors de la reddition de son père dimanche dernier. Elle risque cinq ans de prison.

L'arrestation de Milosevic dans la nuit de samedi à dimanche, à la date limite du 31 mars fixée par Washington pour un début de co-

opération entre Belgrade et le TPI, n'a pas suffi à calmer les pressions des Occidentaux, qui ont voulu y voir un «premier pas» vers une comparution à La Haye.

Or les autorités yougoslaves, en premier lieu le président Vojislav Kostunica, sont hostiles à une comparution de leurs ressortissants devant le TPI et se retranchent derrière la Constitution, qui interdit l'extradition vers des Etats étrangers.

Le ministre yougoslave de la Justice a cependant assuré mercredi que la loi actuellement en chantier sur la coopération entre Belgrade et le TPI permettrait à la Yougoslavie de livrer ses citoyens à ce tribunal et pourrait être adoptée par le Parlement fédéral avant la fin du mois de mai.

Bush, à son tour, dit regretter l'incident

Washington et Pékin cherchent un dénouement

Les contacts se multiplient entre les deux pays

REUTERS ASSOCIATED PRESS

Washington — George Bush fils a «regretté» à son tour hier la disparition d'un pilote chinois lors de la collision en mer de Chine méridionale tout en exhortant Pékin à libérer rapidement les 24 membres d'équipage de l'avion espion américain.

Ces regrets ont été exprimés alors que, selon la Maison-Blanche, Washington et Pékin déploient une intense activité diplomatique visant à rouvrir les «canaux de communication» pour sortir de l'impasse, qui dure depuis cinq jours.

La tension semble donc avoir baissé d'un cran hier. L'arrestation de quatre personnes manifestant devant l'ambassade américaine indique aussi, avec le renforcement de la sécurité autour de l'immeuble, la volonté du gouvernement de contrôler la colère populaire.

La Maison-Blanche se veut optimiste, affirmant que la diplomatie a pris le relais. Le secrétaire d'Etat, Colin Powell, a exprimé une nouvelle fois ses regrets dans une lettre à Pékin tout en maintenant que l'équipage n'avait rien fait d'illégal.

Pour le président américain, l'incident ne doit pas déstabiliser les relations sino-américaines, qu'il a qualifiées de très importantes. «Nos rapports avec la Chine sont très importants mais il faut qu'ils [les Chinois] comprennent qu'il est temps que nos gars rentrent à la maison.» C'était la première fois que le président américain exprimait des regrets à propos de l'affaire.

«Je déplore qu'un pilote chinois soit porté disparu, et je regrette qu'un de leurs avions ait été perdu. Nos prières vont au pilote et à sa famille», a-t-il dit.

La veille, le secrétaire d'Etat, Colin Powell, avait déjà fait part de ses regrets, et Pékin avait aussitôt reconnu que cette démarche constituait «un pas dans la bonne direction» tout en réclamant des excuses en bonne et due forme.

«Mon intention est de faire en sorte que nous ayons de bonnes relations», a expliqué le président Bush, «mais les Chinois doivent passer à l'acte, et j'espère qu'ils le feront rapidement.» Bush a indiqué que les Etats-Unis continueraient à encourager un renforcement des échanges commerciaux bilatéraux.

Le président américain, aux prises avec sa première crise diplomatique d'envergure depuis son arrivée au pouvoir, le 20 janvier, a travaillé tard mercredi avec ses conseillers en matière de sécurité nationale pour tenter d'obtenir la li-



GUANG NIU REUTERS

La Chine a démontré par le niveau de surveillance devant l'ambassade américaine à Pékin qu'elle veut éviter toute escalade.

bération des 24 membres d'équipage de l'EP-3.

«Les gouvernements [américain et chinois] sont très actifs», a précisé le porte-parole de la Maison-Blanche, Ari Fleischer, qui a fait état d'«une série de contacts en cours» à cet effet. «Nous œuvrons en faveur de réunions, la communication s'améliore et nos deux gouvernements travaillent d'arrache-pied pour régler cela», a déclaré de son côté à Pékin l'amiral Joseph Prueher, ambassadeur des Etats-Unis en Chine.

Les Etats-Unis réclament la libération des 24 membres d'équipage de l'avion espion qui a effectué dimanche un atterrissage d'urgence sur l'aérodrome de l'île de Hainan après une collision avec un avion de chasse chinois. Un premier contact entre l'équipage et des représentants de Washington a été établi mardi soir.

Dénonçant le fait que la Chine

continue de retenir l'avion et son équipage, une trentaine de membres du Congrès américain ont proposé un texte révoquant le statut commercial accordé il y a sept mois à Pékin par les élus.

Le ministre chinois des Affaires étrangères, Tang Jiaxuan, a convoqué l'ambassadeur américain, Joseph Prueher, et s'est plaint de ce que les Etats-Unis n'assument pas la responsabilité de l'incident. «Au contraire, ils ont adopté un air arrogant, recouru à des arguments qui ne tiennent pas debout, confondu le vrai et le faux et porté des accusations sans fondement contre la Chine», a dit le ministre.

Au Pentagone, où l'on craignait que l'examen du matériel de pointe équipant l'avion fournisse de précieux renseignements aux Chinois, des responsables ont fait savoir que l'équipage avait eu le temps de détruire toutes les données compromettantes peu avant l'atterrissage.

La Constitution du Kosovo

Les Serbes seront impliqués

ASSOCIATED PRESS

Le président yougoslave, Vojislav Kostunica, et l'administrateur civil de l'ONU au Kosovo, Hans Hakkerup, se sont mis d'accord hier à Belgrade sur la participation

des Serbes du Kosovo à la rédaction de la Constitution provisoire de la province serbe.

«C'est très important», a déclaré M. Hakkerup. Le texte entre dans le cadre d'une série de mesures, avec notamment des élections, des-

tinées à renforcer l'autonomie de la province sous administration de l'ONU. C'était la première fois que l'un des responsables de la mission onusienne se rendait dans la capitale yougoslave depuis la fin de la guerre il y a bientôt deux ans.

EN BREF

Kyoto: l'UE est déterminée

(AP) — «L'UE se battra pour sauver Kyoto»: après la décision prise par Washington de ne pas appliquer le protocole de Kyoto sur le réchauffement climatique, Romano Prodi insiste dans le journal *Le Monde* daté d'aujourd'hui sur la détermination de l'Union européenne à faire de cet accord un «succès» et souligne qu'elle «poursuivra ses efforts en ce sens — sans les Etats-Unis s'il le faut. C'est clairement aux pays industrialisés qu'il appartient de montrer la voie en réduisant les émissions de gaz à effet de serre», écrit le président de la Commission européenne dans un point de vue publié en première page. Estimant que les dirigeants de la planète disposent de «plus de preuves qu'il n'en faut» pour les «convaincre d'agir rapidement», Prodi considère qu'on ne peut se permettre «que la nouvelle attitude américaine conduise à une impasse».

La conciliation pour NTV

(AP) — Les journalistes de la chaîne de télévision russe indépendante NTV et le conglomérat d'Etat Gazprom, qui a lancé mercredi un coup de force pour prendre le contrôle de la chaîne, ont accepté hier à contrecœur la création d'une commission de conciliation. Les discussions dans les studios de NTV, diffusées en circuit fermé, ont duré toute la journée et ont fréquemment tourné à l'échange d'invectives entre le nouveau président Alfred Kokh et son prédécesseur Ievgueni Kiseliov, éclipsant le soulagement des journalistes à l'annonce faite par le magnat des médias américain et fondateur de CNN Ted Turner, qu'il allait prendre une participation de 30 % dans NTV. Kokh a promis de garantir l'indépendance éditoriale de la chaîne de télévision. Les journalistes n'y croient pas, accusant le Kremlin de vouloir reprendre en mains NTV.

Kabila veut des élections

(Reuters) — Joseph Kabila a déclaré hier qu'il espérait pouvoir organiser des élections libres en République démocratique du Congo afin d'y consacrer le retour à la démocratie. Le président de l'ex-Zaïre a souligné qu'il n'y avait pas eu d'élections dans son pays depuis 40 ans et qu'il était grand temps que la démocratie retrouve ses droits en RDC. «Il est grand temps que la région dans son ensemble bénéficie de la paix et non de ces guerres stupides», a-t-il dit.

Initiative au Cachemire

(AFP) — Le gouvernement indien a ouvert la porte hier aux partis politiques et à la guérilla séparatiste du Cachemire pour qu'ils se joignent à des négociations en vue de ramener la paix dans cette région à majorité musulmane. Cette proposition a été annoncée alors que l'Inde a été critiquée pour ne pas avoir lancé d'initiative en vue d'un règlement au Cachemire, parallèlement au cessez-le-feu unilatéral qu'elle a décrété il y a plus de quatre mois.

É D I T O R I A L

Quel gaspillage!

Le septième jour, Jean Chrétien créa une commission royale d'enquête. Pour la diriger, il choisit un fidèle, l'ex-premier ministre de la Saskatchewan, Roy Romanow, et lui confia le mandat de revoir l'ensemble du système de santé canadien. Il lui donna une consigne: respecter la table des cinq commandements. Va, dit Chrétien à son apôtre, fais le tour du royaume pour entendre les doléances de mes ouailles. Et rassure-les quant à mes intentions: tant que je serai là, je les protégerai contre tous les démons qui ne pensent qu'à trahir l'héritage des pères de la nation.

En 1997, après trois années d'étude et 12 millions dépensés, un groupe de travail formé de 24 experts regroupés au sein du Forum national sur la santé remettait son rapport au premier ministre Chrétien. On y parlait de la nécessité de ne pas réduire les transferts en espèces aux provinces en deçà de 12,5 milliards, montant jugé nettement insuffisant depuis, d'étendre l'assurance-santé aux médicaments et aux soins à domicile, d'accorder plus d'attention à l'enfance, d'étudier plus à fond l'incidence des déterminants socioéconomiques sur la santé de la population et de créer un institut national chargé de colliger des données sur la santé des Canadiens et de comparer les performances des provinces.

Trois petites années plus tard, Ottawa revient à la charge en confiant de nouveau un mandat d'étude à Roy Romanow. Inflation oblige, il aura 15 millions à sa disposition, mais seulement 18 mois pour produire son rapport.

D'abord, gageons que, à l'instar de toutes les commissions royales d'enquête, il faudra plus qu'un an et demi à M. Romanow pour faire le tour du pays et de la question, et aussi plus que 15 millions. Ainsi vont les commissions d'enquête fédérales: elles coûtent cher, s'éternisent et ne servent généralement qu'à alimenter les pages des journaux.

Au Canada, ce n'est pas Ottawa qui a la responsabilité de fournir les soins de santé mais les provinces. Si certaines provinces de la grosseur d'une petite ville, l'Île-du-Prince-Édouard en tête avec ses 150 000 habitants, voient toujours en Ottawa leur planche de salut pour leur régime de santé, incapables qu'elles sont de seulement réfléchir au problème sans s'endetter, il en est tout autrement de l'Alberta, de l'Ontario ou même du Québec, qui connaissent à l'avance les recommandations de Roy Romanow, cet ardent défenseur de l'activisme démagogique fédéral en matière de programmes sociaux. Ces provinces savent qu'elles ne pourront rien tirer de cette commission royale d'enquête, si ce n'est une raison supplémentaire de demander à Ottawa de libérer une fois pour toutes le champ d'impôt qui leur permettrait de décider elles-mêmes de l'éventail des soins à offrir à leur population.

Puisque, malgré cela, la commission Romanow siègera pendant au moins dix-huit mois avant de produire un rapport, le moins que l'on puisse en attendre, c'est qu'elle fasse les études nécessaires à la présentation non pas d'une mais de plusieurs pistes de solutions au problème le plus crucial auquel les gouvernements provinciaux et les citoyens auront à faire face au cours des trois prochaines décennies: le financement des soins. Les maux du système sont connus et bien documentés. Ce dont les provinces ont maintenant besoin, c'est une évaluation systématique et objective des conséquences financières et sociales de la mosaïque de choix qui s'offrent à elles. Du concret, M. Romanow, du scientifique et de l'objectif. Mais surtout, pas de catéchisme pour nous rappeler les cinq commandements de votre modèle canadien: nous en avons soupé!

jrsansfacon@ledevoir.ca

D'une cloche à l'autre

L'horaire des élèves à l'école secondaire n'a absolument rien à voir avec les conditions d'apprentissage. Héritée du rapport Parent, qui privilégiait la promotion par matières et le décloisonnement des groupes d'élèves, inchangée depuis 30 ans, l'organisation du temps scolaire est devenue un monstre administratif sur lequel le technicien en informatique et les responsables du transport scolaire ont davantage de prise que ceux qui s'intéressent à «l'expérience d'apprentissage». Ces derniers sont des pions dans la fabrication de l'horaire. Les élèves se déplacent donc de quatre à six fois par jour et les enseignants voient quotidiennement entre 100 et 150 élèves.

Il est très difficile, dans ce contexte, de développer une relation maître-élève enrichissante et stimulante. En formulant ces observations, cette semaine, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) rappelle aux directions d'écoles secondaires qu'il n'est pas trop tôt pour réfléchir à des changements d'organisation de manière à être prêts lorsque la réforme des programmes atteindra le niveau secondaire.

Son conseil est d'autant plus approprié que, pour une majorité d'enseignants et de directions d'école, les changements envisagés apparaissent comme un infranchissable obstacle. Les enseignants craignent avant tout que des changements éventuels n'entraînent une réduction du temps consacré à la transmission de «leur» matière. Cette préoccupation ne saurait justifier l'immobilisme actuel. Le travail en vase clos et la classe comme une chapelle fermée n'ont plus leur place lorsque près d'un jeune sur trois quitte le secondaire sans avoir obtenu son diplôme.

L'organisation du temps scolaire, lequel traduit une conception mécaniste de l'apprentissage, est incompatible avec les objectifs de la réforme et empêche surtout le développement d'une relation soutenue entre un adulte et un jeune. Bien sûr, un certain nombre d'établissements réhabilite depuis quelques années le titulariat et le tutorat, mais là encore, une telle avenue ne peut être généralisée en raison d'un modèle organisationnel déshumanisé.

On ne saurait le dire plus clairement: le jeune, surtout au premier cycle du secondaire, bénéficierait grandement de l'appartenance à un groupe stable, ce qui lui assurerait l'encadrement dont il ne peut faire l'économie à cet âge. Quelle est la valeur d'un système d'éducation qui ne fait plus passer la transmission de connaissances par une relation humaine authentique? Pensons-y.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

L'horreur du naturel

Dans *Le Devoir* du 20 mars dernier, en réaction à l'affirmation «On ne vient pas au monde raciste. Pourquoi le devient-on?», Gilles Bibeau disait croire, au contraire, que le racisme est naturel chez l'être humain. Voilà une affirmation qui, si on ne l'entend pas objectivement, peut déclencher des réactions hostiles. Je partage cette croyance de M. Bibeau. Notre nature humaine aurait ce comportement automatique désagréable. Ce serait naturel. La réponse à ce texte de Micheline Labelle (22 mars 2001), par sa déclaration finale («dangereux de postuler [...] que tout s'équivaut ou que tout est du pareil au même...»), montre bien qu'elle n'accepte pas la prémisse de M. Bibeau pour pouvoir la considérer rigoureusement, objectivement. Elle s'y refuse. Jean-Dominique Leccia, dans sa réaction du 28 mars, n'a entendu qu'une chose: si on dit que c'est naturel, on dit que c'est correct et qu'il ne faut rien changer. Et il dénonce une chimère: «reprocher le racisme à la nature!»

Ce n'est pas parce que c'est naturel que c'est bien ou mal. Déclarer que le racisme est un comportement faisant partie de la nature humaine, ce n'est pas se désresponsabiliser, au contraire. Je crois qu'en refusant de poser comme prémisse que nous pouvons avoir naturellement, n'importe qui d'entre nous, des comportements racistes, nous ne voyons pas le problème correctement. Le racisme n'est jamais au singulier, il n'y a pas de véritable problème si nous n'en faisons pas partie.

Maintenant, contrairement à M. Bibeau, il ne me paraît pas «anormal» qu'une société parvienne enfin à se débarrasser des comportements racistes, à les amoindrir, mais il faut reconnaître que ce serait spectaculaire compte tenu de la situation actuelle, dans toutes les sociétés. Le racisme latent et omniprésent est quelque chose dont on ne devrait pas s'étonner. Ce comportement peut être maîtrisé dès lors qu'on réalise son existence. Le naturel de l'être humain, ce naturel si différent du reste

des autres êtres vivants, c'est de se reconstruire sans cesse, individuellement, d'en avoir la possibilité, de se «refaire le naturel», d'améliorer sa propre nature d'être humain. C'est une autre de mes croyances.

Pierre Bouchard
Les Escoumins, 3 avril 2001

Le Montréal de tous

C'est avec étonnement et regret que j'ai appris, dans un article d'Eric Desrosiers, que le comité de transition de Montréal ne tiendrait pas de consultation publique. Après l'adoption à toute vitesse de la Loi sur les fusions par le Parti québécois, en décembre, de quel droit peut-il être question de bafouer de nouveau la démocratie?

On met actuellement en avant les principes de saine gestion administrative et de rationalisation des effectifs de la fonction publique afin de légitimer la fusion montréalaise. Toutefois, c'est bien plus de démocratie que de rationalisation qu'il devrait être question. Derrière la définition territoriale des quartiers montréalais et derrière la gestion des services municipaux, c'est de la dynamique métropolitaine et de la vie des Montréalais qu'il est question. Comme pour la question nationaliste, c'est un choix de société qui est fait ici. Dans les deux cas, on oublie le contenu pour parfaire le contenant. C'est structurer un vide dangereux, non?

Mais encore, bien plus qu'un processus de légitimation des décisions politiques, la consultation publique est l'art de la démocratie moderne. L'art d'une démocratie de grands centres urbains. Rappelons-nous que le principe démocratique n'est pas un principe d'efficacité; il est un principe d'idées, de projets et de débats. Il est un vecteur essentiel de l'appropriation de leur milieu par les citoyens. L'efficacité des débats ne répond pas à la démocratie mais plutôt à l'économie. Dans une économie comme la nôtre, la négation du débat public revient à passer le flambeau du politique à des individus qui n'en ont ni la fonction ni la légitimité: les fon-

tionnaires et les grandes sociétés privées.

Une réforme aussi importante que celle qui a cours à Montréal ne devrait pas oser se passer de consultation publique. C'est l'occasion rêvée de lancer un message clair aux futurs élus et à l'administration publique comme quoi c'est du Montréal de tous qu'il est question.

Pascal Lavoie
Étudiant à la maîtrise en urbanisme
Université de Montréal
Montréal, 2 avril 2001

Le français des profs

J'ai beaucoup apprécié la réflexion de Marie-Andrée Chouinard au sujet du français des profs. Toutefois, ce qu'elle relève, avec la belle connivence d'une étudiante, n'est pas une surprise.

Rappelez-vous ce qu'on a fait de l'enseignement du français depuis quelques décennies. Le prof dont il est question est peut-être de la génération de ceux qui ont appris le français par le son et non par leçon, pour faire un jeu de mots facile.

Aujourd'hui, on parle de revenir à une certaine méthode traditionnelle. Mais le mal est fait, et pour longtemps. Dommage que certains innovateurs soient plus imbus de leurs innovations que du résultat qui peut en être obtenu.

Revenir à la dictée finira bien par s'imposer. Toutefois, pour une meilleure éducation de l'élève, il pourrait être opportun que les dictées proposées aux étudiants soient d'abord imposées aux professeurs, quelle que soit la matière qu'ils enseignent, et qu'une note leur soit donnée. Imaginez si, au lieu de leur donner une note chiffrée, il y avait une pénalité salariale, même minime, et combien leur zèle à bien apprendre le français pourrait à son tour avoir un effet bénéfique à long terme. Cela ne peut pas se faire, mais ça me fait du bien de l'exprimer.

Jean Robillard
29 mars 2001

LIBRE OPINION

Assurer la continuité de la formation, c'est prendre le virage du succès

FRANÇOIS LEGAULT
Ministre de l'Éducation

Au cours des derniers jours, le ministère de l'Éducation a été interpellé sur son projet de modification des conditions d'admission à des programmes d'études collégiales déterminés, pour les titulaires de certains diplômes d'études professionnelles (DEP). L'objectif que nous visons par cette modification est de favoriser, pour les étudiants en formation professionnelle, le passage vers la formation technique collégiale, en reconnaissant les compétences qu'ils ont acquises en formation professionnelle.

La réussite et la qualification des jeunes Québécois est au cœur des priorités gouvernementales et de la mission du ministère de l'Éducation. À l'occasion du Sommet du Québec et de la jeunesse, tenu en février 2000, le gouvernement du Québec avait d'ailleurs pris l'engagement, avec l'appui de ses partenaires, de «permettre aux jeunes diplômés d'un plus grand nombre de programmes d'études professionnelles d'accéder à la formation technique».

Dans un avis publié récemment, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) souscrit clairement à l'objectif que nous poursuivons. Le CSE invite cependant le ministère à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer à chaque étudiant un passage réussi de la formation professionnelle à la formation technique. En fait, tout comme la Fédération des cégeps et la Fédération autonome du collé-

gial, le CSE partage les principes qui sont à la base du projet présenté par le ministère. Le plan d'action conçu pour soutenir l'entrée en vigueur de la nouvelle disposition répond à ses préoccupations.

Ce plan, soulignons-le, a déjà été soumis au début du mois de mars aux partenaires des réseaux de l'enseignement secondaire et collégial, qui l'avaient, dans l'ensemble, accueilli favorablement. Le plan propose notamment la création d'un comité consultatif pour la mise en œuvre de la nouvelle disposition. Il prévoit aussi une application par étapes, comme le propose le Conseil supérieur de l'éducation dans son avis.

L'instauration des passerelles est un exercice important pour la valorisation de la formation professionnelle, souhaitée par tous, mais sa mise en application est complexe. C'est pourquoi nous avons amorcé la détermination des activités de mise à niveau requises pour trois programmes d'études professionnelles. Les résultats de ces travaux sont attendus pour juin prochain. L'admission des élèves venant de ces trois programmes sur la base de la nouvelle disposition est prévue pour l'automne 2002. Les résultats de cette première étape d'application guideront l'élargissement de la disposition à d'autres programmes. Le ministère agit donc de façon progressive tout en s'assurant de répondre aux préoccupations soulevées par le CSE.

Seize autres programmes d'études techniques pourraient être ajoutés progressive-

ment à une liste après que la formation manquante pour réussir chacune des composantes du programme aura été définie. Il en sera de même des activités requises de mise à niveau et de soutien, qui devront être déterminées en collaboration avec les partenaires. Nous entendons bien nous laisser guider par la sagesse des propos du Conseil supérieur de l'éducation, qui viennent en fait renforcer la nécessité d'une application progressive.

À titre de ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, je compte mettre tout en œuvre pour faciliter aux diplômés de la formation professionnelle l'accès à l'enseignement supérieur. Mais cela ne sera jamais fait au détriment de la formation générale ni au prix de l'abaissement du niveau des exigences ou d'une augmentation des taux d'échecs. C'est d'ailleurs l'essentiel de mes propos rapportés par Marie-Andrée Chouinard dans *Le Devoir* du 31 mars dernier.

La mise en place de passerelles confirme aussi l'importance de la formation générale, tant au secondaire qu'au collégial. Elle permettra aux titulaires du DEP d'acquérir la formation générale du secondaire qui leur manque en tenant compte de leurs acquis et leur rendra ainsi accessible la formation générale du collégial.

J'ai donc la ferme volonté de donner suite à l'engagement pris au Sommet du Québec et de la jeunesse. Je compte agir avec toute la prudence requise afin d'assurer la réussite du plus grand nombre d'étudiants en formation technique.

IDÉES

Du mutisme au multilinguisme

Les langues sont un enjeu de l'intégration continentale

NADIA ASSIMOPOULOS

Présidente du Conseil de la langue française

CHRISTINE FRÉCHETTE

Consultante en relations internationales

Le Conseil de la langue française rendait récemment public un avis intitulé *Les Enjeux et les défis linguistiques de l'intégration des Amériques*. On y souligne qu'au moins trois aspects doivent être considérés, soit la protection des consommateurs sur le plan linguistique, le renforcement du multilinguisme des organisations interaméricaines et l'enseignement d'une troisième langue. Vous pouvez consulter l'avis à l'adresse Internet suivante: www.clf.gouv.qc.ca/nouv.htm.

Il semble que les enjeux linguistiques seront occultés au Sommet des Amériques qui se déroulera à Québec à compter du 20 avril. Pourtant, lorsqu'un processus d'intégration rassemble en une même zone économique des pays ayant différentes langues officielles, la langue devient dès lors un enjeu de relations internationales.

La préservation de la diversité culturelle, dont les langues sont certainement l'expression la plus manifeste, appelle à des engagements clairs en faveur du multilinguisme.

Mille langues, pour la plupart amérindiennes, sont parlées au sein des 35 pays des Amériques. Sept d'entre elles ont un statut officiel à l'échelle d'un pays. Seulement quatre d'entre elles sont les langues officielles des organisations interaméricaines, soit l'anglais, l'espagnol, le français et le portugais. C'est donc sur cette toile de fond linguistique que se jouera l'intégration continentale, dont le multilinguisme devrait constituer un des fondements.

Déjà, de nombreux gouvernements ont inscrit les aspects linguistiques au cœur de leur processus d'intégration régionale. Tel est le cas des pays membres de l'Union européenne, du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), tout comme ceux de l'Association des États de la Caraïbe, qui regroupe 28 pays.

L'Europe a statué dès 1958 sur le caractère mul-

tilingue de la Communauté européenne et de ses institutions. Pour la Commission européenne, l'intégration économique repose sur le principe de non-discrimination, y compris sur le plan linguistique. Elle considère que l'accès au grand marché dans le respect du droit de la concurrence passe par le multilinguisme.

Plus que jamais, en Europe, de nombreux programmes encouragent le développement du multilinguisme, allant de la maîtrise de trois langues européennes, au soutien pour la prestation de services privés et publics multilingues jusqu'à la création de conditions favorables au développement de l'industrie de la langue. D'ailleurs l'année 2001 a été officiellement désignée «Année européenne des langues».

Apprendre la langue des autres

Au sein des pays du Mercosur, dont l'espagnol et le portugais sont les langues officielles, il se vit une sorte de révolution tranquille linguistique. On y constate que l'intégration régionale a permis un rapprochement sans précédent sur le plan linguistique.

Les ministres de l'Éducation des pays du Mercosur ne sont pas étrangers à ce phénomène puisqu'ils ont adopté un programme d'intégration dans le domaine de l'éducation. Ce programme rendra obligatoire l'enseignement du portugais dans les pays hispanophones et de l'espagnol au Brésil. Pour le Brésil seulement, cela signifie que, dorénavant, six millions d'étudiants apprendront l'espagnol. Pour des groupes linguistiques qui jusqu'à tout récemment s'ignoraient volontiers, cela représente un changement majeur.

La Caraïbe a de son côté fait de la maîtrise des langues régionales, soit l'anglais, l'espagnol et le français, un des facteurs de réussite du processus d'intégration. Le conseil des ministres de l'Association des États de la Caraïbe a en effet décidé d'éliminer les barrières linguistiques de la région par la connaissance d'une deuxième ou d'une troisième langue. Les gouvernements de la Caraïbe font ainsi valoir que la connaissance et le partage des langues jouent un rôle important dans la construction de la communauté caribéenne. Pourquoi en irait-il autrement dans le cas de l'intégration des Amériques?

Souhaitons que les chefs d'État et de gouvernement des Amériques s'inspirent de ces précédents afin de voir au respect et à la valorisation du multilinguisme sur le continent. Certes, les déclarations et les plans d'action des deux premiers Sommets des Amériques ont été adoptés dans les quatre langues. Il s'agit là d'un premier geste important mais qui n'apporte qu'une reconnaissance tacite du multilinguisme.

Respecter la langue du consommateur

Concrètement, les chefs d'État et de gouvernement du continent devraient inviter les organisations interaméricaines à renforcer leur caractère multilingue, notamment par la traduction dans chacune des langues officielles des documents d'intérêt général. En matière de commerce, ils devraient rappeler aux entreprises la nécessité de s'adresser aux consommateurs dans la langue de ces derniers. Plusieurs des pays du continent n'ont pas de législation visant la protection des consommateurs. Le gouvernement du Québec doit pour sa part



Cette petite Argentine prénommée Jessica quittera bientôt les bras de sa mère pour faire son entrée à l'école. Ainsi, elle pourra profiter du programme des ministres de l'Éducation des pays du Mercosur qui rend obligatoire l'enseignement du portugais dans les pays hispanophones.

adapter sa stratégie linguistique à l'actuel contexte d'intégration. À l'heure de la mondialisation des échanges, le plurilinguisme individuel des Québécois se révèle précieux, en plus de constituer une source de culture inestimable. Or, au Québec, seulement 18 % des écoles secondaires offrent à leurs élèves un cours d'enseignement d'une troisième langue. De plus, seulement 9 % des Québécois disent être trilingues. Il y a donc place à amélioration. C'est pourquoi le Conseil de la langue française propose que le ministère de l'Éducation intègre dans l'actuelle réforme l'enseignement obligatoire d'une troisième langue au secondaire.

À l'égard des entreprises exportatrices, le gouvernement du Québec devrait soutenir, à travers ses programmes d'aide, le développement de stratégies multilingues qui permettront de répondre aux demandes des consommateurs étrangers et de mieux pénétrer les marchés d'exportation.

Au Québec, seulement 18 % des écoles secondaires offrent à leurs élèves un cours d'enseignement d'une troisième langue

Un réseau interaméricain pour la promotion des langues

Nombreuses sont les problématiques linguistiques dans un contexte d'intégration économique. C'est pourquoi le Conseil de la langue française projette d'organiser sur ce sujet un séminaire interaméricain et propose la création d'un réseau interaméricain pour la promotion des langues. La volonté de respect du multilinguisme n'est pas propre au Québec, heureusement. Nombre de partenaires au sein du continent ont cette question à cœur, et c'est pourquoi il importe pour les francophones de développer des alliances interaméricaines. De l'actuel mutisme sur les considérations linguistiques du processus d'in-

tégration, nous pourrions peut-être alors en venir au respect du multilinguisme.

Le Grand récit des Amériques

Le Groupe interdisciplinaire de recherche sur les Amériques (GIRA) organise un colloque international intitulé *«Le grand récit des Amériques: la polyphonie des identités culturelles dans le contexte de la continentalisation»*, les lundi 9 et mardi 10 avril 2001 à la Cinémathèque québécoise (335, boulevard De Maisonneuve Est, à Montréal). Renseignements: <http://gira.inrs-urb.uquebec.ca>. Dans ce cadre, *Le Devoir* a publié de lundi à jeudi, en collaboration avec l'Association internationale des études québécoises (AIEQ) et le GIRA, une série de textes rédigés par certains des conférenciers invités. Le colloque aborde les questions de culture, de langues, d'identités, le rôle des métropoles comme lieux de convergence et de métissage, l'effet des accords de libre-échange sur la définition des frontières nationales et la perspective de création d'une citoyenneté continentale. Il est encore possible de s'inscrire.



Mille langues, pour la plupart amérindiennes, sont parlées au sein des 35 pays des Amériques.

La co-intégration

Refonder la nation dans le pluralisme

GÉRARD BOUCHARD

Professeur, département des sciences humaines, Université du Québec à Chicoutimi
Institut interuniversitaire de recherches sur les populations (IREP)

Extrait d'un exposé présenté en mars à l'université McGill dans le cadre d'un colloque du Programme d'études sur le Québec

Nous avons examiné hier certaines antinomies qui bloquent la réflexion sur la nation. Les deux dernières ont trait à la mémoire. Nous les abordons aujourd'hui et proposons une voie à suivre, celle de la co-intégration, pour dépasser ces blocages.

Nous ne croyons pas que la mémoire longue de la nation ou d'un segment fondateur de la nation soit a priori disqualifiée du fait de la pluriethnicité. Ce qu'il importe en définitive de préserver dans le passé proche ou lointain de la nation, ce sont moins les traits qui font sa singularité que ce que l'on y peut trouver d'universel. Il s'agit donc de promouvoir cette expérience collective particulière en tant qu'elle met en forme des valeurs fondamentales, des évolutions, qui reproduisent de grands types idéaux et rejoignent d'autres expériences collectives.

À cette condition, la mémoire

du noyau fondateur se charge de significations qui le débordent et qui peuvent devenir objet d'appropriation pour l'autre. Pour revenir au Québec, nous dirons que c'est cet effort d'extraction ou de traduction qui n'a pas été suffisamment poussé, ce qui est le cas dans la plupart des nations d'Occident présentement. À ce propos, ajoutons que la cause des autochtones dans toutes les collectivités neues perdrait toute sa légitimité si la pluriethnicité devait invalider les causes dont les mémoires fondatrices sont porteuses.

La trahison et la continuité

Cette antinomie est en quelque sorte l'inverse de la précédente. Cette fois, l'attention se porte non plus sur la possibilité d'extension et d'ouverture du champ mémoriel mais sur le risque d'une rupture et d'une aliénéation. Comment rendre cette mémoire accessible à l'autre sans en payer le prix, qui est d'en rompre le fil, en d'autres mots: de la trahir?

Contre cette perspective, il faut faire valoir que la portée mémorielle d'une communauté fondatrice peut être étendue tout en préservant ses éléments essentiels de continuité, mais à la condition de les reformuler pour les articuler à un actuel lui-même renouvelé. Le Québec nous servira encore ici d'exemple. On voit très bien comment l'expérience des Franco-Québécois (à savoir, les Cana-

diens français habitant le Québec) pourrait être insérée dans la présente problématique: une langue en tension, partagée entre la tentation vernaculaire et une vocation universelle; une culture minoritaire qui entend préserver sa différence; une ancienne colonie qui cherche toujours à s'aménager un destin au sein d'un rapport politique dominant; une petite nation aux prises (comme de nombreuses autres) avec la mondialisation; une population contrainte de réviser ses modes de reproduction; une économie née sous le signe de la dépendance et qui cherche à lui substituer l'interdépendance; une collectivité neuve des Amériques qui, comme la plupart de ses semblables, arrive mal à fixer sa voie entre l'Ancien et le Nouveau Monde.

Enfin, nous ne voyons pas d'avantage en quoi un projet politique identifié principalement à une communauté fondatrice puisse être frappé d'illégitimité s'il n'est pas porteur d'une hiérarchisation ou d'une discrimination structurelle à l'endroit des autres citoyens. Cette remarque ouvre largement la place à un projet comme la souveraineté du Québec. Mais en même temps, elle établit un impératif auquel il doit se soumettre s'il veut être équitable.

La co-intégration et l'intercommunautarisme

Dans les paragraphes qui précèdent, nous avons voulu illustrer les

blocages qui guettent la réflexion sur le pluralisme lorsqu'elle emporte une pensée dichotomique, à savoir une forme de pensée qui fige, qui durcit abusivement, qui essentialise les identités collectives. Finalement, en tout ceci, le facteur déterminant réside dans le type d'intégration visé ou la nature du lien collectif à instaurer.

La forme d'intégration que nous préconisons doit de toute évidence renoncer aux procédés traditionnels d'assimilation sur un mode unitaire et autoritaire. Elle doit aussi: 1- reconnaître le principe de la diversité des modes et degrés d'intégration; 2- faire appel à la fois à l'adhésion des individus et à l'affiliation des communautés; 3- ménager des espaces de négociation; 4- admettre des zones de refus, de repli, et des plages d'indifférence; 5- composer avec des ordres provisoires, des solidarités mouvantes, des allégeances concurrentes, des tensions, des segmentations.

C'est à ce modèle que réfère notre concept de co-intégration. On y reconnaît sans peine les deux temps de la politique de reconnaissance selon Charles Taylor (respect des identités mais aussi inclusion dans une société), une invitation à la politique du di-

vers et des détours, si chère à l'écrivain martiniquais Édouard Glissant, ou encore des traces de la pensée circulaire évoquée plus haut — bref, tout ce qui s'éloigne de ce que nous avons appelé la pensée dichotomique.

Il nous semble que le Québec, comme bien d'autres sociétés d'aujourd'hui, s'y dirige rapidement. À ce propos, nous soumettons deux remarques.

Premièrement, il est temps que le discours éthique de la diversité et de la tolérance se double d'une pragmatique sociale, c'est-à-dire une sociologie ou une ingénierie des interactions axées sur des objectifs concrets, dans le cadre d'actions concertées de changement social. Des programmes d'action intercommunautaire pourraient être une façon de rapprocher et de conjuguer les formations identitaires, de mettre en œuvre les différences.

S'il est vrai que la diversité est source d'enrichissement, il presse de la mobiliser dans des tâches communes. En somme: promouvoir le social comme creuset d'une citoyenneté renouvelée, passer du vouloir-vivre collectif au vouloir-faire. Ainsi, chaque communauté ou ethnie trouverait à faire valoir les valeurs, la sensibilité,

les traditions, le capital symbolique qui lui sont propres, au profit de la cité.

Du même coup, une nouvelle solidarité prendrait forme en même temps qu'une mégamémoire: la mémoire de ce que nous aurions fait ensemble. En d'autres mots, si l'identité est mère de l'action commune, comme on le pense couramment, elle peut aussi en être l'héritière. En outre, l'intercommunautarisme pourrait être le moyen de reprogrammer le changement social dans l'État-nation, d'échapper au piège du statu quo inhérent à la nation civique d'inspiration néolibérale.

Deuxièmement, les perspectives qui s'ouvrent présentement aux États-nations dans un contexte de pluralisme appellent de nouvelles démarches de recherche sur la structure et le fonctionnement des imaginaires collectifs. La nation co-intégrée n'admet pas de hiérarchie structurelle entre les ethnies ou les cultures. Elle n'admet pas non plus les anciennes formes de marginalisation et d'exclusion. Il s'ensuit que les imaginaires collectifs devront apprendre à habiter les mêmes espaces sociaux et à s'y articuler de quelque manière. D'où la nécessité de connaître mieux: 1- comment ils se forment et se transforment, et surtout 2- comment, souvent, ils se repoussent les uns les autres, et comment parfois, au contraire, ils s'interpénètrent ou même se conjuguent.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste); Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement); Judith Lachapelle (science); Benoit Munger (responsable du site Web); Brian Myles (justice et faits divers); Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable); Stéphane Baillargeon (théâtre); Paul Cauchon (médias); Caroline Montpetit (livres); Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information); Hélène Baril, Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Levesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Roux Soucy, Marie-Claude Petit (comm). La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (publicitaires); Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Berubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production); Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE: Johanne Brien (responsable à la clientèle); Hélène Gervais, Dominique Larivière, (responsable à la promotion des abonnements); Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables); Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur); Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative); Danièle Laperrrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BOURSES

Dell Computer et Yahoo! ont donné le ton

SUITE DE LA PAGE 1

laire à celle observée pour l'ensemble des produits industriels. Dans ce compartiment, Celestica et Research in Motion ont bondi de 17 %, à 44,99 \$ et 35,28 \$ respectivement, et l'action de C-Mac a clôturé en hausse de 19 %, à 33,75 \$.

Dell Computer et Yahoo! ont donné le ton à la Bourse, avec des bonds de 13,8 % et 24,1 % respectivement. Les investisseurs ont profité de l'annonce de Dell, voulant que le fabricant d'ordinateurs maintienne ses prévisions de résultats pour le premier trimestre, pour se ruer sur les valeurs technologiques, particulièrement malmenées depuis mars 2000. Pour sa part, Yahoo! a profité d'une réévaluation à la hausse du potentiel de son action par un analyste de Lehman Brothers suivant l'annonce du lancement d'un service par abonnement de distribution de musique en ligne aux États-Unis.

Alcoa a également contribué à l'euphorie, le producteur d'aluminium annonçant une hausse de 16 % de son bénéfice au premier trimestre.

Fait intéressant à noter, ce sont les démantellements judiciaires de Microsoft et l'effondrement brutal du cours de son action sous le risque d'un démantèlement de l'entreprise qui ont servi de prétexte pour donner le coup d'envoi à cette spectaculaire correction boursière des valeurs technologiques. Depuis son sommet à 5048,62 établi le 10 mars dernier, l'indice Nasdaq est désormais en recul de 65 %. Est-ce que l'annonce de Dell sera, cette fois, le prétexte à une mise à mort de cette longue correction boursière? La réponse n'est pas venue hier, les analystes et spécialistes demeurant prudents dans leurs propos. Dans le passé, le rythme des corrections boursières a souvent été altéré par de tels soubresauts momentanés ou éphémères. Il y a ce pessimisme ambiant qui persiste. Mais il y a, aussi, beaucoup de liquidités demeurant sur la touche et attendant qu'un signal pour revenir en Bourse.

«Des hausses vives et ponctuelles dans un contexte général de braderie sont monnaie courante pendant les corrections boursières», périodes où les marchés sont en baisse de 20 % par rapport à un niveau record, a estimé Bryan Piskowski, analyste chez Prudential Securities. «D'un simple point de vue psychologique, les rebonds sont toujours suspects jusqu'à ce que le contraire soit prouvé», a ajouté cet analyste afin de tempérer l'euphorie que pourrait susciter la forte hausse des Bourses hier.

Les yeux seront rivés aujourd'hui sur les statistiques de l'emploi aux États-Unis. Et sur l'interprétation que le marché donnera à ces données. Les uns prétendent qu'un sombre portrait au chapitre de la création d'emplois en mars avivra ces craintes de récession et attisera une nouvelle course vers les titres obligataires. Les autres affirment, au contraire, qu'une détérioration notoire de cette statistique soutiendra les cours boursiers en nourrissant l'espoir d'une nouvelle baisse des taux d'intérêt de la Réserve fédérale.

Pendant ce temps, cette envolée d'un jour aura eu des répercussions sur les autres places financières. En Europe, la Bourse de Francfort a suivi avec une hausse de 3,1 % et le marché de Stockholm a grimpé de 5,6 %. Londres a pris 1,6 %, Paris 1,7 %, Madrid 1,8 %, Milan 1,5 % et la Bourse de Zurich 2,4 %. A Lisbonne, la Bourse a progressé de 1,8 % et Bruxelles s'est appréciée de 1,5 %.

En Asie, bien avant que le marché américain prenne des airs de printemps, la Bourse de Tokyo a gagné 1 % et Singapour, 3,4 %.

Sur le continent américain, la Bourse de Mexico a gagné 2,3 %. Au Brésil, le marché de São Paulo a progressé de 4,2 % et en Argentine, la Bourse a terminé en hausse de 4,1 %.

Avec l'Agence France-Presse

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel petitesannonces@ledevoir.com

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

LOI

SUITE DE LA PAGE 1

les hommes en bleu perdent cependant leur plus grosse bataille. Ottawa refuse de renverser le fardeau de la preuve sur les produits de la criminalité.

Ce renversement aurait permis aux enquêteurs de saisir tous les biens d'une personne soupçonnée d'activités criminelles. Pour en reprendre possession, l'accusé aurait dû faire la preuve devant les tribunaux qu'il a acquis ses richesses par des moyens légaux. Selon les experts, c'est seulement en coupant les vivres aux groupes criminels qu'il sera possible de les ébranler.

En lieu et place, Ottawa élargit les pouvoirs de saisie déjà existants. Michel Sarrazin, directeur du SPCUM, cache mal sa déception. «On n'a pas encore obtenu tout ce qu'on aurait voulu», dit-il. «Nous, on dit que quelqu'un qui ne travaille pas, ou qui déclare des revenus de 50 ou 60 000 \$ par année et qui possède des propriétés de 200 000 ou 300 000 \$ avec beaucoup de biens qui lui appartiennent, ce serait le moindre des choses qu'il vienne faire la preuve de comment il a acquis ces choses-là.»

A ce chapitre, le criminologue André Normandeau juge le projet de loi décevant. «Il faut s'attaquer aux finances pour casser les reins du crime organisé», affirme-t-il, en rappelant le cas d'Al Capone, coïncé non pas pour meurtre ou contrebande d'alcool mais pour évasion fiscale. Jacques Dupuis, un ancien procureur de la Couronne et député libéral à l'Assemblée nationale, partage cet avis. «Ce renversement du fardeau de la preuve, les policiers le réclament et les criminels le redoutent», dit-il.

Le tandem formé par les ministres Serge Ménard (Sécurité publique) et Paul Bégin (Justice) a commenté le projet du bout des lèvres. «Nous avons maintenant un texte qui, à première vue, semble aller dans la bonne direction», a dit M. Bégin. Ils ont tous deux réclaté quelques jours de réflexion et d'étude de la loi avant de poser un jugement critique.

Plus vif, le député bloquiste Michel Bellemare a déploré le «manque de volonté politique» de la ministre McLellan. Le critique du Bloc en matière de justice remarque que Mme McLellan

s'avance beaucoup en définissant trois nouvelles accusations de gangstérisme. «C'est pratiquement ce qu'on demandait», a-t-il dit sur les ondes de RDI. Mais ce n'est pas encore assez. Le Bloc réclame depuis l'automne une loi anti-gangs qui transformerait en crime la simple appartenance à un gang criminel.

Ottawa a résisté aux pressions du Québec à cet égard par crainte que la loi subisse des attaques en vertu de la Charte des droits et libertés. Il faut voir dans les nouvelles infractions l'ultime compromis arraché par le Bloc. «Nous proposons de pénaliser le fait de faire quelque chose, et non pas seulement d'être quelque chose. C'est un principe important que les Canadiens veulent préserver», explique Mme McLellan.

Au delà des débats sur la Charte, la ministre de la Justice a réussi à simplifier la définition de la loi anti-gangs, un geste accueilli de manière favorable. «On est convaincu que ça va faciliter notre travail dans la lutte contre le crime organisé», affirme M. Sarrazin. Le raid mené récemment contre les Hells Angels a nécessité trois ans d'enquête et des dépenses de 20 millions. Les délais et les coûts seront beaucoup moins importants grâce à la nouvelle législation, estime M. Sarrazin.

La plupart des experts reconnaissent le bien-fondé de l'immunité accordée aux policiers. Ils jugent par contre l'encadrement désastreux puisque le Solliciteur général détendra les pleins pouvoirs. «C'est une discrétion dangereuse à accorder à un politicien. Ça devrait être remis entre les mains du système de justice», estime Michel Bellemare.

Selon André Normandeau, le risque à court terme est grand. «Le potentiel de dérapage est trop évident. [...] Il faut remettre ça sous contrôle judiciaire. Ce sera un très mauvais système sinon.»

La ministre McLellan se dit confiante que les policiers n'abuseront pas de leur pouvoir malgré l'exemption. «Nous créons une situation où il y a ultimement une imputabilité politique par l'entremise du Solliciteur général du Canada ou un homologue provincial. On ne peut pas avoir d'imputabilité plus grande que celle des élus.»

Les points saillants

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Le projet de loi sur le crime organisé dévoilé hier par la ministre fédérale de la Justice, Anne McLellan, vise sur papier à découper le monde interlope. En voici les points saillants.

Création de trois nouvelles infractions de gangstérisme

Elles transforment toutes trois la participation aux activités d'un gang en un acte criminel. Les membres et non-membres sont ciblés par la justice s'il est prouvé qu'ils aident l'organisation à atteindre ses objectifs criminels «en toute connaissance de cause». Les sanctions maximales comprennent:

■ la prison à vie pour le «chef d'une organisation criminelle», c'est-à-dire la personne qui «donne l'ordre à une autre [...] de participer à un acte criminel»;

■ quatorze ans de prison pour les auteurs d'actes de gangstérisme commis au profit du gang;

■ cinq ans de prison pour quiconque aide un gang «à atteindre ses objectifs criminels», par exemple en recrutant des nouveaux membres.

Les peines seront purgées de manière consecutive (en addition) et les accusés devront rester sous les verrous pour la moitié de leurs sentences avant d'être admissibles à une libération conditionnelle.

Définition simplifiée de la loi

Dans la version initiale de 1997, la loi anti-gangs définissait l'organisation criminelle selon la «règle des trois 5». Il s'agissait d'une association d'au moins cinq personnes ayant commis au profit ou en association avec le gang des crimes passibles de plus de cinq ans de prison au cours des cinq dernières années de leur vie.

Les procureurs et les policiers ont vertement critiqué cette définition trop complexe et trop étroite dans sa portée. Les changements visent à leur donner satisfaction.

Primo, le nombre de personnes requises pour former un gang passe de cinq à trois.

Secundo, la Couronne est dispensée du fardeau de prouver les autres crimes commis par le gang dans un délai de cinq ans. Elle peut ainsi concentrer toute son attention sur les faits exclusifs à la cause pendante.

Tertio, il est possible de déposer des accusations de gangstérisme pour tous les types de crimes graves. La mesure permettra de juger pour gangstérisme les individus mêlés aux réseaux de prostitution et de jeu clandestin.

Immunité pour les policiers

Les enquêteurs à pied d'œuvre sur le terrain peuvent commettre des crimes mineurs, comme vendre de la drogue, dans le but d'assurer la progression des enquêtes. L'immunité à ses limites: personne ne sera autorisé à tuer, blesser gravement, violer ou entraver la justice.

Cette mesure controversée a fait l'objet de nombreuses consultations avec les provinces et les organisations policières. Les agents doubles estiment qu'ils doivent se «mouiller» et épouser quelques méthodes du crime organisé pour arriver à gagner la confiance d'un gang et mieux le démanteler. La Cour suprême a reconnu au Parlement le pouvoir d'accorder l'immunité aux policiers dans une décision de 1999.

Pouvoir de saisie accru

Les policiers peuvent saisir tous les types de biens qui ont servi à commettre n'importe quel acte criminel, y compris les maisons, les véhicules et l'équipement. Auparavant, les saisies étaient autorisées pour une quarantaine d'actes criminels seulement. Depuis 1997, des biens d'une valeur de 100 millions de dollars et 180 millions en argent liquide ont ainsi fait l'objet de saisies.

La nouvelle loi permet également aux autorités canadiennes d'exécuter des ordonnances de confiscation émises par des pays étrangers, une mesure destinée à lutter contre la mondialisation galopante à laquelle adhère aussi le crime organisé.

Lutte contre l'intimidation

Toute personne reconnue coupable de menaces de mort ou de crimes violents contre les participants du système de justice risque une peine maximale de 14 ans de prison. Pour un meurtre, c'est la prison à vie sans possibilité de libération avant 25 ans. La liste des personnes que la loi veut protéger de l'intimidation comprend les témoins, les jurés, les procureurs, les policiers, les gardiens de prison, les juges, les députés et les sénateurs.

Encore de l'argent

La GRC reçoit une somme additionnelle de 200 millions de dollars pour cinq ans, une augmentation de 584 millions de son budget. Environ 45 millions seront consacrés à la mise en œuvre d'une stratégie de poursuites intensives contre le crime organisé. Ottawa veut entre autres faciliter la collaboration entre policiers et procureurs dans les enquêtes de grande envergure. Les services de police provinciaux et locaux n'obtiennent rien. Ils bénéficieront du budget de la GRC de façon indirecte, par la mise en commun des enquêtes.

ZLEA

SUITE DE LA PAGE 1

hier les positions du gouvernement du Québec sur la ZLEA aux côtés de la ministre d'État aux Relations internationales, Louise Beaudoin, de la ministre d'État à la Culture et aux Communications, Diane Lemieux, du ministre de l'Industrie et du Commerce, Gilles Baril, et du ministre de l'Environnement, André Boisclair.

Au sujet des efforts du gouvernement du Québec pour obtenir de la visibilité lors du Sommet des Amériques, Mme Beaudoin a confirmé qu'un écran électronique géant de plus de 40 pieds de haut, semblable à celui de Times Square, à New York, sera installé en face du Palais des congrès de Québec, où se déroulera le Sommet des Amériques. Banderolles, drapeaux et affiches seront également de la partie. Pour sa visibilité, Québec dépensera 460 000 \$ à l'intérieur du périmètre, dont 100 000 \$ pour cet écran géant. «Ce sera en tout et partout une campagne, je dirais, très belle, très conviviale, festive», a dit la ministre. «Et je dirais tout simplement que si le gouvernement canadien ne voulait pas voir de drapeaux du Québec, ou des écrans géants, ou même l'Assemblée nationale, il n'avait qu'à faire ça ailleurs.»

Plus tôt, à l'Assemblée nationale, le premier ministre Bernard Landry avait vertement dénoncé l'«orgie de dépenses de propagande» dans laquelle le gouvernement fédéral a dépensé 500 millions au cours des cinq dernières années.

En dévoilant les positions du Québec à l'endroit de la ZLEA, Mme Marois a reconnu qu'il existe une harmonie de vues entre Québec et Ottawa au sujet des négociations. «On n'a pas de problème à être en harmonie à cet égard ou que le Canada soit en harmonie avec nous. L'important, à notre point de vue, c'est que nous puissions y être et défendre ce point de vue», a-t-elle dit, le gouvernement du Québec étant «l'expression politique de la seule nation francophone en Amérique du Nord». Ottawa refuse toujours que le Québec soit présent à la table de négociations ou se fasse entendre directe-

ment sur les questions qui concernent directement ses compétences, comme la santé, l'éducation et la culture. Le ministre des Affaires étrangères, John Manley, refuse même de fournir au gouvernement québécois la liste des journalistes étrangers accrédités au Sommet des Amériques, a décrié Mme Beaudoin.

Des «nuances» séparent les positions des deux gouvernements. Ainsi, Québec va plus loin qu'Ottawa en ce qui a trait au respect des droits de la personne et des droits des travailleurs, a souligné Mme Marois. Le gouvernement propose que les pays de la ZLEA, y compris le Québec, tiennent une rencontre annuelle sur la situation des droits fondamentaux du travail, reconnu par l'Organisation internationale du travail (OIT), comme la liberté d'association, l'élimination du travail forcé et l'abolition du travail des enfants.

Selon M. Boisclair, Québec va aussi plus loin qu'Ottawa en proposant la négociation d'un accord parallèle sur la protection de l'environnement.

En matière économique, le gouvernement québécois souhaite que les règles n'affectent en rien son régime de gestion de l'offre des produits agricoles et prévoient une période de transition pour certains secteurs industriels vulnérables à une nouvelle concurrence.

A l'instar de la position canadienne, Québec exige que les secteurs de la santé, des services sociaux et de l'éducation soient exclus des négociations. En outre, au delà du principe de la diversité culturelle, les États doivent pouvoir définir librement leurs politiques culturelles et les instruments d'intervention qui y concourent.

C'est aujourd'hui que le ministère des Relations internationales rendra accessibles aux parlementaires membres de la Commission des institutions, à huis clos, les textes de négociation, comme convenu avec le ministre fédéral du Commerce international, Pierre Pettigrew. La semaine prochaine, l'Assemblée nationale sera saisie d'une motion sur la ZLEA, a signalé Mme Beaudoin.

BOVÉ

SUITE DE LA PAGE 1

L'avocat de la Confédération paysanne de la France qui représente le célèbre agriculteur a expliqué en long et en large à l'ambassade du Canada à Paris, hier matin, que d'un point de vue juridique, un condamné qui interjette appel jouit de la présomption d'innocence. En ce sens, son client n'aurait de toute façon pu être refoulé à la frontière en raison de l'existence de son casier judiciaire, comme l'avait indiqué le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration dans un avis de signalement envoyé au personnel du service de douanes il y a quelques jours.

L'ambassade du Canada à Paris semblait même avoir été convaincue par l'argumentaire du juriste. La directrice intermédiaire de la section de l'immigration, Kathleen Sigurdson, a en effet reconnu hier que l'appel de la condamnation de M. Bové aurait pu lui permettre de passer outre les formalités liées aux voyageurs traitant un dossier criminel.

José Bové a même indiqué au *Devoir*, lorsque joint dans le sud de la France, que «sur le plan juridique, il n'y a pas de problème particulier, ni en France ni

ailleurs». M. Bové, qui n'était pas encore au courant qu'un permis ministériel lui avait été accordé, invitait d'ailleurs le «gouvernement canadien à prendre ses responsabilités» dans ce dossier.

M. Bové est même allé jusqu'à dire que «les propos qui ont été tenus au Canada, non pas par le politique mais plutôt par les services d'immigration, l'ont peut-être été un peu trop rapidement, pour parler en termes diplomatiques». Il semblait alors assuré de ne pas avoir besoin du permis de la ministre Caplan pour atterrir en sol canadien. Dans les circonstances, aucune demande n'a été faite en ce sens par M. Bové ou son avocat.

Néanmoins, le célèbre activiste entend se rendre tel que prévu à Québec le 17 avril. Invité par le Conseil des Canadiens en marge du Sommet des Amériques, M. Bové a déjà acheté son billet d'avion pour l'occasion.

Mercredi, la ministre québécoise des Relations internationales, Louise Beaudoin, s'indignait de l'attitude du gouvernement fédéral dans ce dossier. Rappelant que M. Bové attend actuellement l'audition de l'appel de sa condamnation, elle demandait alors à Ottawa de respecter la présomption d'innocence qui existe dans pareille situation.

SRC

SUITE DE LA PAGE 1

MC, le magazine culturel du dimanche, ne sera donc pas remplacé. «Le public n'était pas au rendez-vous, de dire Daniel Gourd, malgré le bon travail d'Yves Desgagnés [l'animateur] pour rendre ça vivant.»

Quant à l'émission *La Tour de Babel*, lancée en janvier, elle disparaîtra ce printemps. «Je demeure convaincu de la nécessité d'un grand forum sur la culture et la société», affirme Daniel Gourd, mais il entend mieux réfléchir à la présentation, dans un an, d'une dizaine de grands débats culturels mieux préparés «plutôt que d'une émission hebdomadaire qui a été lancée vite», admet-il. Par ailleurs, après de longues discussions entre Radio-Canada et Christiane Charette, les deux parties ont convenu que l'émission actuelle allait revenir cet automne le mercredi soir, mais pour l'automne seulement.

Après les Fêtes, l'animatrice prévoit se rendre en Europe pour mener à bien différents projets personnels. On croit comprendre qu'il s'agit de grandes entrevues avec des personnalités culturelles, qui pourraient être diffusées ultérieurement à Radio-Canada dans un autre créneau horaire.

Les deux parties ont également convenu d'une émission culturelle quotidienne télévisée le matin dans un an. Par contre, le projet d'une émission qui serait à la fois diffusée à la radio et à la télévision, symbole d'une nouvelle convergence, semble enterré. «La radio s'est retirée du projet», lance Daniel Gourd.

Radio-Canada mettra plutôt à l'affiche cet été une émission quotidienne matinale de culture et de divertissement, sans Mme Charette, pour laquelle Daniel Gourd refuse de donner des détails.

Jamais sans mon livre, l'émission littéraire du dimanche, reviendra l'année prochaine et son mandat sera élargi: «Nous revenons à la première idée, qui était de présenter un magazine sur l'écriture en général, y compris l'écriture de scénarios, mais où le livre occupe la place centrale», explique Daniel Gourd.

Daniel Gourd ajoute que l'actualité culturelle est bien couverte à plusieurs endroits supplémentaires dans la grille-horaire: les entrevues culturelles du vendredi soir au *Point*, le bloc culturel des différents *Ce soir* régionaux, certains invités culturels à *L'Écuyer* et ainsi de suite. «Je dois tenir compte aussi du fait que Télé-Québec a un mandat plus strictement culturel», continue Daniel Gourd. De notre côté, nous entendons plutôt développer les performances culturelles.

Ainsi, Radio-Canada présentera l'année prochaine en saison régulière huit adaptations théâtrales (au lieu des deux ou trois actuelles), quelques grands spectacles de danse et une bonne trentaine de prestations musicales en tous genres.

Autre élément: Radio-Canada investit actuellement de façon modeste dans un ou deux documentaires culturels par année (l'exemple le plus célèbre ayant été le *Riopelle* de Pierre Houle). «Dans cinq ans, nous voulons augmenter cette production à une dizaine par année», dit-il. Radio-Canada prépare d'ailleurs pour l'année prochaine un documentaire sur Claude Gauvreau.

Enfin, Radio-Canada négocie avec le Cirque du Soleil une entente de programmation pour plusieurs années, révèle Daniel Gourd.

On se souvient que le Cirque du Soleil avait signé une entente avec TVA International pour la production de grands spectacles de variétés, entente fortement médiatisée par l'ancien président de TVA, Daniel Lamarre, mais abandonnée il y a quelques mois.